

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2013

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 31 Juillet à 14 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Juillet 2013, et reconvoqué le 26 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. BASTELICA
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. ZUCARELLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32

M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

.....

M. Ferrara : « Si vous me le permettez je souhaiterais vous faire part de nos observations concernant le procès-verbal du conseil municipal de vendredi dernier. Nous l'avons reçu par courrier électronique ce qui est une excellente chose et à ce propos il serait peut-être opportun, une fois qu'il a été validé par le conseil, de faire paraître les PV sur le site de la mairie ».

M. Le Maire : « Je pense qu'ils y figurent déjà, peut-être pas in extenso mais sous forme condensée ; s'ils n'y sont pas, c'est qu'on a dû les supprimer récemment. Il en est de même pour le budget ».

M. Ferrara : « Parfait. Plusieurs points nous ont interpellés. Je vous cite Monsieur le Maire. Vous évoquez «un mouvement d'humeur». Stéphane Sbraggia et moi-même avons malheureusement perdu à notre grand regret, depuis longtemps, la spontanéité déraisonnable et irresponsable de l'adolescence, et ce dicté par le poids de nos responsabilités. Ainsi en aucun cas, nos actes ne sauraient être dictés par un mouvement d'humeur. Je suis respectueux des règles. Je sais Monsieur le Maire, qu'au-delà de nos divergences politiques, nous partageons ce même souci, commun à tous les démocrates. A ce propos, je tiens à rappeler que mon ami et collègue Stéphane, dans son intervention du 26 juillet, n'a fait référence qu'au règlement intérieur et à lui seul. Je vous cite à nouveau : « on remet en cause la règle pour marquer le coup ». Depuis des mois Monsieur le maire, nous n'avons cessé d'attirer votre attention sur les délais trop courts, conformément au règlement, dans lesquels nous parvenaient les rapports avant leur examen en conseil municipal. Ce n'est pas faute de vous avoir prévenus. Je vous cite encore : « Ce qu'on regrette c'est que nous ne les voyons jamais ». En termes d'assiduité, nous figurons probablement, avec vous, en tête du palmarès des présents au conseil municipal, sans aucun mérite, puisqu'il s'agit du premier devoir qui nous engage devant nos électeurs. Si vous me le permettez toujours, il ne serait pas superflu de le rappeler aux 38 conseillers municipaux de votre majorité municipale, pour éviter que ne se reproduise la déconvenue du 26 juillet dernier, où après 40 minutes de retard, et moultes appels téléphoniques de votre part, ont enfin pu débiter les travaux du conseil pour s'interrompre 7 minutes plus tard, comme n'a pas manqué de le souligner la presse soucieuse du détail. Devant le départ brutal de deux conseillers de l'opposition, les deux vilains petits canards, contre les 38 gentils auxquels les circonstances ont accordé un pouvoir qu'ils n'imaginaient ni ne réclamaient même dans leurs rêves les plus fous. Concernant les propos de votre premier adjoint, je cite : « et l'un d'entre eux est membre de la commission d'appel d'offres, et ne vient pas, n'assiste jamais à aucune réunion alors que c'est décisif ». Je me permets de rappeler puisqu'il paraît nécessaire de le faire, que cet élu de l'opposition, parmi les 4 élus de l'opposition qui siègent assidûment au conseil municipal, cet élu a 46 ans, mène en parallèle une action publique, son activité professionnelle, et assume du mieux possible son activité familiale. Il fait en sorte qui plus est d'assister au conseil municipal, qui comme le rappelle, un petit peu plus tard, Monsieur le premier adjoint, est « l'assemblée délibérante ». Cette assemblée démocratique où effectivement le conseiller municipal incriminé ne manque pas d'exprimer son vote. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir permis d'exprimer ces remarques ».

M. Le Maire : « C'est normal. Je vais vous répondre, et je voudrais insister sur deux points. En ce qui concerne le quorum de la dernière fois, on aurait pu attendre un tout petit peu. Il y avait 5 personnes qui étaient retardées, allaient arriver. Je ne l'ai pas voulu, parce qu'un conseil municipal sans l'opposition, ce n'est pas un conseil municipal. Je l'ai dit, et je le répète. Deuxièmement, je vous l'ai dit aussi, mais vous n'écoutez plus, que les rapports en question pouvaient faire l'objet d'un examen et d'un débat et décider par la suite de les soumettre au vote ou de les reporter à la séance d'après. Ce n'est pas une réponse à votre question, c'est une précision. Ensuite, je préfère que vous veniez me dire ce que vous avez à me dire plutôt que de partir avant. Je tiens à vous le dire aussi. Ce qui est difficile quand on est dans l'opposition, c'est de pouvoir traiter des dossiers que l'on ne connaît pas puisque l'on ne vient pas en commission. Donc les expressions qui sont les vôtres, malheureusement, ne sont pas empreintes de la connaissance nécessaire. Je sais que ce n'est pas toujours facile. Il m'est arrivé de veiller des soirs entiers, la veille de conseils municipaux, pour savoir de quoi il s'agissait. C'est la raison pour laquelle je faisais état de vos absences. Je le répète, l'administration est à votre service, sans que le Maire ait besoin de dire quoi que ce soit.

Comme nous, vous représentez la population. Au même degré. Voilà quel est notre état d'esprit et croyez-moi, je ne souhaite pas polémiquer. Concernant les marchés, nous nous sommes exprimés. Quand aux autres rapports, ils sont toujours envoyés dans les délais légaux. Je le vérifie chaque fois. Là, c'est Mme Rossi-Battesti qui est intervenue, et d'habitude, il s'agit de Mme Maroselli. La transition s'est faite sans aucune difficulté. Ce qui devait être envoyé l'a été, et à temps. Je ne doute pas des difficultés à aborder certains sujets quand on ne les a pas travaillés avant. Je vous le dis franchement. Quand j'étais dans l'opposition, je passais des nuits entières avec des gens qui m'expliquaient de quoi il s'agissait. Je comprends cette difficulté. C'est la raison pour laquelle je ferais toujours en sorte de vous écouter quand vous demanderez quelque chose. Toujours. Et c'est l'état d'esprit de l'ensemble de la majorité et notre façon d'agir. C'est un acte normal. On va entrer dans une phase un peu difficile durant laquelle le maître mot sera la tolérance. Bien. On va parler des choses qui nous intéressent aujourd'hui ».

M. Pantaloni : « Je voudrais dire quelque chose de tout à fait simple. Le procès verbal qui est approuvé en début de séance est un document sur lequel on rapporte ce qui a été dit par les uns et les autres. C'est un document qui au fond n'appelle plus de discussions. Chaque intervenant a le droit de faire écrire, même après le vote du procès-verbal, de changer ce qu'il a pu déclarer. Si bien qu'on peut même dire « noir » lors d'une séance et écrire « blanc » la séance d'après. Il y a toute latitude pour chacun de dire, ou non, s'il n'est pas content. Il est évident que cet élu ne peut pas influencer sur ce qu'ont dit les autres ».

M. le Maire : « Ange, on ne change pas le sens. On s'efforce d'améliorer la compréhension et d'éviter les malentendus. Si l'on peut revenir sur quelque chose, c'est juste sur l'interprétation. « Vous m'avez fait dire ça alors que j'ai voulu dire ça ». C'est tout ce qu'on peut changer. L'autre jour nous avons supprimé un petit passage demandé par nous, et accepté par vous. Tous ensemble. Bien. Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, nous approuvons le procès-verbal. »

1. Procédures règlementaires relatives à la poursuite du Programme de Renouveau Urbain des Cannes/Salines.

Rapporteur : **Paul Antoine LUCIANI.**

Contexte général

La Ville d'Ajaccio s'est engagée depuis 2001 dans une démarche volontaire d'élaboration d'un nouveau projet urbain tenant compte à la fois de son patrimoine et des besoins de sa population.

Le 16 mars 2009, la Ville a signé une convention avec 10 partenaires (Etat, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Agence Nationale de l'Habitat, Caisse des Dépôts, Association Foncière Logement, ERILIA, Office Public de l'Habitat de la Corse du Sud, Collectivité Territoriale de Corse, Département de la Corse du Sud, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien) visant à la rénovation des quartiers des Cannes et des Salines à travers :

- L'amélioration de la qualité de vie offerte aux habitants.
- Le renouvellement de l'offre urbaine.
- L'ouverture des quartiers sur la mer.

L'une des principales spécificités du projet de rénovation des quartiers Cannes et Salines est de totalement modifier et rationaliser les domanialités en clarifiant les domaines publics et privés. Les travaux d'aménagements sur l'espace public (voiries, réseaux, équipements,...)

qui en découlent nécessitent le transfert préalable dans le patrimoine communal d'une centaine de fractions de parcelles ou de terrains entiers privés et publics.

En ce qui concerne les infrastructures, le PRU prévoit notamment la création de places publiques, la requalification des voiries et d'espaces publics et la création de nouvelles liaisons entre les quartiers.

Coût du projet

Ces opérations, incluses dans le Programme de Renouvellement Urbain, représentent un montant estimatif de 34 millions d'euros.

Procédures réglementaires associées au projet

La mise en œuvre de ces opérations nécessite:

- Une étude d'impact,
- Une déclaration d'utilité publique, afin de permettre à la collectivité d'obtenir la maîtrise foncière des emprises nécessaires,
- Une ou plusieurs enquêtes parcellaires, qui seront menées selon les besoins pour les emprises qui n'auront pas pu être acquises à l'amiable,
- Une autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant le réaménagement du canal des Cannes,
- Une déclaration de projet.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver les dossiers réglementaires relatifs aux aménagements du Programme de Renouvellement Urbain,
- D'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,
- De demander à Monsieur le Préfet de Corse, Préfet de Corse-du-Sud, de prescrire, dans un premier temps, l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique puis, au besoin, la ou les enquêtes parcellaires,
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires au déroulement de ces procédures (dépôt de dossiers, formalités liées aux enquêtes publiques...) et à la réalisation de ce projet et de signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

M. Parodin : « Chacun sait l'implication du Maire adjoint sur ce domaine, depuis 2001. C'était une priorité, chevillée au corps de Paul-Antoine Luciani. Je sais que personne ne peut lui reprocher d'avoir travaillé énormément sur ce dossier. Simplement, puisque tout à l'heure nous avons parlé de problèmes de procédures, il me semble que nous devrions faire un effort, dans les débats que nous initions dans les différentes collectivités, afin de faire en sorte de travailler ensemble. Le problème qui est posé à la Corse est un problème qui va au-delà même des partis politiques. Pourquoi ? Parce qu'il me semble qu'aujourd'hui, la priorité, c'est de faire travailler les acteurs publics ensemble si on veut réaliser des choses en Corse. Il faudra pour cela que nous soyons imprégnés de cette orientation. Dans la décentralisation étape 3, nous devons prendre un certain nombre d'initiatives. La Ville, capitale régionale, ne peut rester en dehors de ça. Et c'est la raison pour laquelle tous les efforts qui sont faits par le président de la CAPA et par le Maire d'Ajaccio me paraissent tout à fait utiles pour aborder les échéances futures. C'est pour ça que je voudrais poser 2 ou 3 questions à mon ami Paul-Antoine Luciani sur ce problème de renouvellement urbain. Chacun sait que le renouvellement urbain, à Ajaccio comme ailleurs, est le gage d'une ville plus durable. Je sais, dans le cadre du PLU, l'effort qui a été fait pour la démarche développement durable de reprendre en compte les trois composantes, sociale, environnementale et économique bien entendu. Or, on est aujourd'hui dans une situation où on sait le peu d'argent disponible, pour

réaliser des opérations qui sont indispensables. Je voudrais dire ceci parce que la loi SRU a souhaité freiner l'étalement urbain en préconisant de nouvelles formules appliquées à la reconquête et à la réhabilitation des tissus déjà urbanisés. C'est le cas de la rénovation proposée au quartier des Cannes. On a concentré un certain nombre d'efforts dans ces quartiers. Ces formules correspondent à des objectifs qui ne sont pas nouveaux. Pour ceux qui comme moi, ont connu d'autres époques de la politique de la ville, je rappelle la loi Borloo du 1^{er} août 2003. Vers quoi va-t-on maintenant ? On parle d'une ville plus compacte, ce que révèle d'ailleurs le travail énorme effectué sur le PLU par le 1^{er} adjoint avec ses équipes. Mais on sait aussi qu'une ville plus dense risque d'accroître la pression immobilière. Et c'est un problème qui s'est posé à nous car cela entraîne la poursuite de la hausse du foncier. 1ere explication. Il faut quand même essayer d'en débattre. Ensuite on parle de ville « socialement plus homogène ». Je pense que les ajacciens qui sont aux Cannes et aux Salines ne sont pas malheureux d'être là-bas. On pourrait comparer avec ce qui se passe dans d'autres régions, notamment les banlieues parisiennes. Il n'y a aucune comparaison possible. Les gens sont heureux chez nous. Mais il faut leur apporter une qualité de vie, ce que le 1^{er} adjoint ainsi que nous tous, avons essayé de faire. Nous sommes tous concernés et nous devons être d'accords sur l'essentiel. Deuxièmement : une ville socialement plus homogène. La loi SRU, art 55, porte sur le ratio de logements sociaux. Sur ce point là, peut être faudrait-il rappeler les objectifs qui étaient les nôtres en 2001, et en même temps, ce que nous avons pu réaliser. Dans les quartiers d'habitat dégradé, l'OPAH a été souvent une réponse à ces problèmes. Je pense que nous devrions avoir une réflexion là-dessus. « Une ville fonctionnellement plus diversifiée ». Cela ouvre le débat délicat qui est celui de la prise en compte du volet économique dans le développement durable. Les bases économiques de notre ville sont en pleine mutation. Ceci se traduit par la multiplication de friches en zone urbaine, d'origine industrielle, portuaire, ferroviaire, militaire. Je sais combien le Maire a travaillé là-dessus, sur la nécessité de faire comprendre à l'Assemblée de Corse qu'il était essentiel de revoir ce problème là. On ne peut pas lui reprocher d'avoir fait cette démarche. Il l'a fait, nous n'avons pas abouti. Je veux dire par là que l'idée qu'on soit proches de la majorité de la Région, très bien, mais en même temps, il faut quand même essayer de faire passer un certain nombre d'idées qui sont de nature à débloquent une situation dramatique sur la ville d'Ajaccio. Nous ne sommes pas seuls responsables. Nos partenaires, politiquement proches de nous, doivent être capables de voir ce problème là. J'étais un jeune élu quand à l'époque on travaillait sur le projet de la gare Amirauté. Je dois vous dire que, bien que dans l'opposition, j'avais été désigné pour travailler là-dessus. Je crois pouvoir dire que nous avons été bloqués par un certain nombre de raisons. Mais en même temps, il y avait une volonté de régler ces problèmes. Or, vingt ans après on en est toujours au même point. Je vous demande donc de réfléchir à ce problème tel qu'il est posé. Or ces bases économiques, encore une fois, sont en pleine mutation. Ce qui, je le répète, se traduit par la multiplication de terrains en friche. Je le répète, l'affaire de la gare amirauté, c'est un truc énorme. C'est quand même extraordinaire ce qui c'est passé en vingt ans et qui nous a obligé de reculer sur tous les plans et qui a été extrêmement préjudiciable pour la ville d'Ajaccio. Et toutes majorités confondues. Et je pense que ce n'est pas normal. Nous sommes donc confrontés aujourd'hui à des opportunités de réaffectation et il nous faut choisir entre la logique de l'économie de marché où les immeubles de bureau sont les moteurs du renouvellement urbain. Il ne faut pas oublier que en Corse il n'y a pas beaucoup d'industries et que ces bureaux que l'on veut bien installer sont une façon peut-être de relancer l'économie locale. Pourquoi pas ? Mais on est dans une phase qui n'est pas forcément la priorité par rapport à la politique de renouvellement urbain. Et toute une gamme de logements non nécessairement sociaux, et bien on les attend. Tout en prévoyant de nouveaux modes de transport collectifs et d'aménagements de l'espace public dans une vision synthétique du développement durable. Vous voyez comment tout cela se traduit en même

temps par un problème d'asphyxie de la ville au niveau de ses transports. Tous seuls, nous ne pouvons pas agir ».

M. le Maire : « Antoine, c'est une vision globale que tu nous exposes sur les démarches qui sont les nôtres. Ce qui éclaire d'un jour nouveau la politique du renouvellement urbain quand tu parles de l'ouverture sur la mer ».

M. Parodin : « Ce dont je parle, c'est l'avenir des territoires. C'est de et vers la mer que partiront un certain nombre de choses. Le centre, c'est ce qui correspond à une tradition forte de la Corse, qu'il faut maintenir bien entendu, mais l'ouverture sur nos ports constitue un signe fort sur le plan économique. Je voudrais dire que dans les quartiers d'habitat dégradé, des opérations ont été faites. Mais ce que je voudrais essayer de dire, et qui me paraît important, est qu'il faut mettre un peu en perspective nos problèmes et nos objectifs. Je ne suis pas sûr que la population ait compris cette politique du renouvellement urbain à partir de logements sociaux qu'il faut réaliser, à partir de nos contraintes, de nos difficultés, et comment y parvenir au plan budgétaire et financier ».

M. Luciani : « Ce sont des défis très importants, sur lesquels je pourrais faire un petit point tout à l'heure. Mais il faut qu'on puisse traiter la question qui est posée ».

M. Parodin : « Ma conclusion : une ville plus compacte est une ville plus dense qui risque d'accroître la pression immobilière. Cette difficulté là, il faut l'appréhender et je sais que ce fut le souci de tous ceux qui ont travaillé sur le PLU. Une Ville socialement plus homogène, deuxième point. Il faut donc que l'on voit si ce ratio de logements sociaux a été respecté et ce qu'on peut faire pour améliorer. Il y a aussi bien sûr le problème lié à la prévention des risques, qui est une obligation, et je crois bien qu'il y a une nouvelle difficulté qui s'ajoute à ces difficultés là, c'est qu'en l'absence d'une codification unique, nous nous devons d'adopter une démarche globalisante et transversale. Alors, peut-être, nous trouverons des solutions à nos problèmes. Je vais en conclure là-dessus en disant que les autres, après nous, dès 2014, seront sur cette approche là, qui sera transversale et globalisante. Il faut s'y préparer, sur une option du territoire. Le problème n'est pas de savoir si Sarrola-Carcopino se développe au détriment de la ville d'Ajaccio, mais dire que Sarrola-Carcopino se développe et que le projet est intéressant. C'est la Corse qui se développe à travers ça. C'est donc cela l'approche qu'il faudra avoir sur les prochaines années pour changer les comportements et les méthodes de l'ensemble des acteurs publics ».

M. Sbraggia : « On est à peu près d'accord avec M. Parodin, au moins sur les grandes lignes. Sur la réalisation du programme ANRU, on aimerait bien avoir un vrai bilan d'étape. J'ai bien vu les opérations qui étaient listées. Il serait aussi intéressant de pouvoir lister celles qu'il reste à réaliser et voir aussi l'état d'avancement en termes de budget dépensé. L'impression que l'on a sur ce sujet là, c'est qu'il y a eu beaucoup d'aménagements urbains, il y a toujours un très bon travail d'ingénierie, mais sur le fond, de manière schématique, je ne suis pas sûr que le fait de planter des salades dans les jardins des Cannes change de manière substantielle la vie des habitants dans ces quartiers. Plus précisément, nous considérons que l'ANRU s'est trompée de cible. Il n'y a rien sur la mixité sociale, il n'y a rien sur la mixité urbaine. Il me semble que la cible de l'ANRU c'est bien de changer la forme urbaine et les mentalités afin d'éviter les effets communautaires par la construction de nouveaux logements. Là-dessus, nous avons une vraie question sur la cohérence de la politique de la Ville par rapport aux stratégies supra-communales qui sont engagées. Sur ces opérations là, nous avons l'impression que l'on s'est trompé de cible ».

M. Casasoprana : « Dans cette délibération qui nous est soumise, d'abord, il y a la forme. Elle est importante. Vous voyez le découpage par opérations d'une maquette globale. C'est un découpage par opération pour justement montrer les opérations ponctuelles, mais également pour suivre l'avancée de l'ensemble des procédures. Ce même découpage des opérations est repris dans les marchés de maîtrise d'œuvre. Il est repris dans les fiches financières, dans les demandes de subventions. Cela permet d'avoir une lisibilité, pour une maquette qui compte un certain nombre d'opérations lourdes. Dans cette délibération il y a également du fond. Des interventions lourdes, attendues par la population, avec un certain nombre d'urgences. Il y a aussi les difficultés pour mener ces opérations, et puis des choses très importantes pour notre collectivité, pour l'ensemble des habitants de ces quartiers mais aussi de la ville, par exemple la sécurité. On parle beaucoup dans ces quartiers des opérations sur l'assainissement pluvial, qui conditionne à la fois l'avancée de ce programme et sa réussite. Donc, c'est quelque chose de très important. Et puis moi je mettrais l'accent sur ce qu'il y a entre le fonds et la forme. Il y a d'abord la territorialisation. C'est-à-dire que d'abord on fait un effort financier spécifique, avec des moyens spécifiques pour lesquels il a fallu convaincre. Il a fallu vraiment travailler, répondre à un appel à projet qui était ambitieux. Deuxième spécificité, il y a une concentration de crédits, sur un territoire. Il y a un effort important de la Ville et de certains de ses partenaires. Il y a aussi une cohésion de l'ensemble des partenaires pour réussir dans cette dynamique. Et surtout, on s'affranchit d'une approche thématique. On ne traite pas les logements sociaux d'un côté et la mixité sociale de l'autre. On essaie d'avoir une maquette qui embrasse toutes les problématiques. C'est ce qui garantit aussi qu'on ne se trompe pas de cible. C'est cela la territorialisation. On ne se contente pas de mettre côte à côte des opérations qui répondent à des thématiques diverses avec des moyens normaux. C'est au contraire d'avoir un projet global, un vrai projet pour le quartier. Je voudrais également dire que nous traitons des questions urbaines. On se rend compte dans les discours et pratiques de tous les acteurs publics et même de certains acteurs privés en Corse que ce n'est pas toujours une évidence. Pourtant, on a à peu près 60% de la population de la Corse qui vit en ville mais l'attention de ces opérateurs ne se porte pas toujours sur la ville. Je l'ai regretté dans d'autres enceintes et j'ai parfois été un peu seul pour dire qu'il faut s'occuper des questions urbaines. Non pas parce que ça nous fait plaisir, mais simplement parce que c'est l'avenir de la Corse. Quand vous avez 60% de la population sur un territoire urbain, si vous ne mettez pas l'attention publique et les financements sur ces questions urbaines, vous avez du mal à entraîner la Corse dans une dynamique de développement. S'il faut corriger parfois certains déséquilibres et se soucier du rural, qu'il soit proche ou lointain, il y a aussi des réalités qui touchent une majorité de la population et qui sont des réalités qui s'installent et sur lesquelles il faut intervenir lourdement parce que plus tard, ça sera beaucoup plus compliqué. Il y aura beaucoup plus à réparer. Là, on arrive non seulement à réparer, mais aussi à envisager un certain nombre de projets, des plus modestes à des projets un petit peu plus ambitieux notamment de développement économique dans ces quartiers. Ces questions urbaines sont une vraie préoccupation, donc, c'est bien qu'elles fassent l'objet d'un programme spécifique. C'est aussi une préoccupation d'actualité. Je vous le disais, j'espère qu'un certain nombre de collectivités locales, en Corse, prendront cette dimension. En tout cas moi je ne désespère pas de prêcher pour cela, mais aussi il faudra le faire parce qu'il y aura de vraies opportunités. La prochaine programmation des crédits européens correspondra à une enveloppe d'au moins 10% des crédits européens qui devront être territorialisés sur les questions urbaines. Et bien nous, nous sommes prêts. Parce que nous avons déjà pratiqué cette démarche, nous avons déjà cette approche urbaine, et nous serons prêts. Il faudra bien entendu prolonger notre démarche sur cette question financière, en sollicitant et en mobilisant des instruments financiers nouveaux. Vous vous rendez bien compte que pour prolonger cet effort, il faut déjà arriver à

surmonter un certain nombre de difficultés qui sont réelles, sans tourner le dos à cette démarche urbaine et territoriale. Il faut arriver à faire sauter les verrous. Nous nous y employons, avec nos partenaires. Mais nous nous y employons aussi avec nos moyens propres, qui sont ceux de l'utilité publique, qui sont ceux de l'action foncière sur ces terrains, qui sont ceux aussi des investissements publics qui sont concentrés. Je pense notamment au pluvial. Donc, cette délibération est importante parce qu'elle nous permet d'avancer sur un programme complexe, mais aussi parce qu'elle préfigure un certain nombre d'actions, et notamment de comportements que nous espérons partagés dans la durée ».

M. Combaret : « Je vais certainement dire des mots que le 1^{er} adjoint va aussi prononcer à sa façon et avec sa connaissance du sujet. Je voulais apporter un démenti formel à ce que je viens d'entendre à propos des jardins familiaux que l'on a caricaturés en disant qu'il s'agissait d'y planter des salades. Je crois que le bilan de l'action engagée est éloquent. Le projet qui a été mis en œuvre a été fait avec le partenariat national des Jardins Familiaux. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas simplement d'une activité de loisir mais d'une approche globale comme le disait notre collègue Antoine Parodin. C'est un exemple concret, réalisé, qui peut être vu et apprécié de tous, d'une approche qui n'est pas segmentée, qui a voulu prendre en compte tous les aspects de la vie des habitants. Aujourd'hui, on a dans ce quartier, grâce aux différents concours qui ont été rappelés, une activité sociale, intergénérationnelle, avec des dialogues et une transmission des savoirs et de la connaissance. C'est un lieu où les habitants prennent en charge l'organisation et l'entretien de leur cadre de vie, avec des moments festifs, une communauté de quartier, avec des expositions où l'art a sa place. Bref, un ensemble d'activités qui font qu'il fait bien meilleur vivre aujourd'hui qu'hier, grâce aux jardins familiaux. C'est un exemple qu'il faudra renouveler, parce que ce que nous voyons se réaliser sous nos yeux est extrêmement encourageant pour l'avenir et je crois que l'on doit s'écarter de toute caricature en la matière ».

M. le Maire : « C'est une procédure règlementaire globale, car le vrai problème c'est celui du foncier. Pour le reste, sans polémique, monsieur Luciani fera un exposé global, ce qui me semble nécessaire. Des étapes ont déjà été franchies. Il ne sera pas difficile de reconnaître que beaucoup de choses ont déjà été faites ».

M. Luciani : « Je voudrais d'abord commencer par remercier Alain Combaret sur ce qu'il a dit concernant les jardins familiaux. On plante des salades aux Cannes, et on y a un peu changé la vie. Grâce à l'activité qui y a été générée, grâce à la vie ensemble des marocains, des portugais, et des ajacciens, qui travaillent, cultivent, et font des fêtes ensemble, qui partagent la cuisine ensemble, qui font du théâtre ensemble. L'autre jour j'y ai vu une pièce de théâtre, qui était exceptionnelle. Il y a une exposition photo de dimension nationale. Je regrette que vous ne l'ayez pas vue, elle a duré un mois. C'était remarquable. Une pièce de théâtre a été faite à partir de la collecte des paroles des habitants. Vous pouvez vérifier. Vous pouvez vous intéresser à ça. On est sortis des salades, dans tous les sens du terme. C'est important de le dire. Le projet ANRU, c'est un projet global, transversal. C'est une approche d'ensemble qui s'est insérée dans une politique nationale qui consistait à concentrer les crédits sur les quartiers en difficulté. On ne peut pas faire ça ailleurs qu'aux Cannes et Salines, parce que les Cannes et les Salines constituent un quartier prioritaire national. Comme les 360 quartiers de priorité nationale. On constate qu'il y a plus de chômeurs là-bas qu'ailleurs et plus de difficultés sociales. Tout le monde le sait. Et il y a eu cette politique de concentrer les crédits, et notamment d'investissement. Parce qu'avant il y avait le contrat de ville, avec des crédits de fonctionnement, qui ont rendu des services mais la part investissement dans le contrat de ville était extrêmement légère. Et donc, dès 2001, et même avant, on avait décidé

de concentrer les crédits d'investissement sur les quartiers en difficulté. Parce que les rapports disaient toujours que l'on ne faisait pas assez d'investissement, ce qui est une réalité, un besoin absolument nécessaire. On va s'en rendre compte tout de suite aux Cannes et aux Salines. Donc cette politique a changé, elle a quand même permis de concentrer des crédits d'investissement sur des opérations qui concernent les quartiers prioritaires. Et Ajaccio a bénéficié pour ses quartiers prioritaires de financements spécifiques. Mais on ne donne pas l'argent comme ça. Il faut construire un projet. Et pas tous seuls. Ici, j'ai déjà expliqué comment, deux fois par an, on passe en revue le projet avec les représentants du ministère sur le degré d'exécution de nos opérations. Tout cela est suivi, et à l'euro près. On nous surveille. Et c'est normal. C'est de l'argent public. Et on vise à ce que les objectifs pour lesquels les opérations sont menées correspondent bien aux grands objectifs de la loi, et correspondent bien aussi aux besoins des habitants, ce qui est le cas. Des difficultés, nous en avons eues quand nous avons signé la convention, en mars 2009. Il y avait eu les inondations de mai 2008, mais le texte sur lequel on a signé la convention avait été arrêté le 31 janvier 2008. On ne pouvait plus ignorer, quand on signait la convention, qu'il y avait un risque pluvial très important. On le savait. Mais là on l'avait étudié. Et même les bureaux d'étude qui ont travaillé sur les Cannes et Salines ont dit « là, l'eau peut monter à 1,08 m. Bien entendu, personne ne les a crus. Nous, nous avons répété scolairement ce que disait le bureau d'étude. Il avait raison, l'eau est montée à 1,12 m. Heureusement qu'il n'y avait pas des enfants à ce moment là, à cet endroit là. Le risque pluvial est très important. Et nous avons réussi à faire valoir qu'il fallait des crédits supplémentaires pour traiter le risque pluvial en plus des 120 millions d'euros que nous consacrons au projet ANRU. Et c'est la raison pour laquelle nous avons réussi à plaider et obtenir au niveau national le fameux PAPI, plan d'action et de prévention des inondations. On l'a obtenu, et ces crédits sont disponibles jusqu'en 2018, à condition bien sûr qu'on les dépense. Si nous ne les dépensons pas, ils repartiront. Nous avons actuellement un accord avec la CTC et le FEDER pour financer les travaux d'eau pluviale. Ce n'est pas rien. Nous allons commencer l'année prochaine la réalisation des trois exutoires. Ce sont des travaux gigantesques. Il y a trois exutoires qui arrivent en fond de baie qui sont essentiels et stratégiques. Sur tout le secteur nous avons un plan de prévention des risques et des inondations. Il nous a été notifié en 2003, ce n'était pas encore un PPRI. C'était simplement une étude dont on nous disait qu'il fallait tenir compte pour les décisions d'urbanisme à venir. C'est-à-dire que nous avons déjà des injonctions d'Etat sur la sécurité. Mais ces choses là ne se décident pas autour d'un mail au café du commerce. Ce sont des questions très importantes et stratégiques, sur lesquelles il faut monter des dossiers aux services techniques de la Ville. Nous avons les ingénieurs qu'il faut, sinon nous n'y arriverions pas. Il faut le répéter. Pour monter un dossier comme ça, il faut du monde qui travaille. Et puis il faut aussi des partenaires. Concernant l'ANRU, la Ville a travaillé la main dans la main, avec la CTC, le Conseil Général, la CAPA, l'Etat, et l'ANRU, très important, parce que sans eux on ne faisait rien. Il y a eu aussi les maîtres d'ouvrage privés et les copropriétés. Ce qui veut dire que globalement nous travaillons avec tout le monde. Si nous n'avions pas mis dans le programme ANRU la rénovation des tours des Salines, à ce propos, je vous engage à aller voir le centre nerveux, névralgique, de sécurité des trois tours, jamais Erilia n'aurait pu le faire tout seul. On a dépensé 12 millions d'euros pour ça et on a dépensé 30 millions d'euros sur des opérations très importantes. Là dedans, les jardins familiaux pèsent 800 000 euros avec des effets sociaux considérables et même culturels. Et bientôt va commencer, je l'espère, la construction de la maison de quartier des Cannes, mais les appels d'offres sont très longs. Donc si on pouvait gagner du temps sur ce dossier, ce serait mieux, cela reste très difficile. Pour la caserne des pompiers, les procédures d'appels d'offres avant de commencer les travaux ont duré trois ans. C'est comme ça. Ces choses là il faut les expliquer clairement aux citoyens. Il faut qu'ils se rendent compte que la gestion publique

n'est pas une affaire de claquements de doigts. La gestion publique c'est un travail continu, au quotidien, avec des partenaires avec qui il faut se mettre d'accord. On a parlé dans la presse du fond de baie. Voilà un exemple. On a mis du temps pour arriver à avoir une vision convergente sur cet aménagement. Antoine a parlé de la gare Amirauté. C'est vrai. C'était compliqué. Il y avait la SNCM, la CTC, l'Etat. La CTC était seule propriétaire des voies. Il faut se mettre autour d'une table. Tout le monde n'a pas forcément la même vision. La CCI a ses propres responsabilités et sa propre vision des choses. On a réussi à avoir des visions convergentes sur ce qu'il faut faire en matière d'aménagement urbain sur le fond de baie. Et c'est cohérent avec le projet ANRU. Je pense que là, nous avons progressé dans ce qu'Antoine appelle l'approche globalisante et transversale. Je n'ai pas dit que c'était terminé. Je sais les efforts qu'il reste à faire. Je peux citer aussi les efforts énormes qu'il faut faire pour travailler avec une copropriété, car ce n'est pas simple du tout. Je prends toujours le même exemple. C'est toujours très important mais on l'oublie. L'école des Jardins de l'Empereur était situé sur le domaine privé de la commune. On l'a fait transférer dans le patrimoine public de la commune. On a eu trois ans de débats très durs, très houleux. Mais on a fini par le faire. Aujourd'hui on a clarifié la question de ces espaces publics. Aux Cannes, aux Salines, et sur toute la ville il y a ce problème là. Celui de la clarification des espaces publics ou privés. On a pendant des années, fait des interventions sur le patrimoine privé. C'était une erreur. On essaie de réparer. Ce n'est pas simple. L'éclairage public, par exemple, continue d'éclairer, pour une grande partie, des espaces privés. C'est un problème que l'on doit régler progressivement. Clarifier les espaces, la domanialité, arriver à bien dire où doit intervenir la collectivité publique. Je peux vous citer le cas de Binda qui est un exemple très intéressant de partenariat public-privé. C'est un travail énorme de discussions des services mobilisés et de l'expertise juridique. Il y a eu aussi des discussions dans les copropriétés. Il faut que les gens votent, s'expriment. Pour transférer dans le domaine public, il faut un vote à 66 % de la copropriété. Il faut beaucoup de poids pour obtenir cela. C'est difficile mais nous le faisons. A une échelle jamais vue à Ajaccio. Je reviens à cette délibération. Elle est très modeste. Elle permet simplement au maire d'engager des procédures. C'est tout. Mais nous avons rappelé les raisons de ces procédures et à quoi elles servaient. C'est au service d'une grande opération très importante qui pèse 120 millions d'euros toute seule plus le pluvial. Ce sont des choses fondamentales pour la ville. Mais je vous ferais remarquer que nous traitons aussi le pluvial dans le centre ancien. En ce moment nous faisons des travaux qui concernent l'eau pluviale en centre ville. Et autrefois c'est même notre tendance politique qui avait obtenu du maire Charles Ornano de faire des travaux sur le pluvial boulevard Madame Mère. La question a été traitée. Ce sont des questions centrales pour la ville. Nous sommes sur une ville en pente. Si ces questions ne sont pas examinées sur le fonds, sur l'intérêt public, nous n'y arriverons jamais. Il est plus facile de se mettre d'accord sur l'intérêt général. Parce que les partenaires sont détenteurs d'une partie de cet intérêt général. Tous ».

M. le Maire : « Je pense qu'il y a là une vérité qu'il fallait aborder. Parler de ces réunions anciennes, nouvelles, à venir, et auxquelles vous êtes conviés. Et en même temps, l'occasion de voir que c'est un travail très important. Je remercie Antoine. On va passer au vote, en rappelant que c'est une délibération qui participe de la procédure générale et avec cette procédure, nous diminuerons le nombre de démarches. C'est pour gagner du temps. Ce temps qui est important pour les citoyens qui attendent ».

<p><u>Vote :</u> Par 32 voix pour Et 4 voix contre (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Sbraggia, Laudato)</p>

2. Acquisition des parcelles AK 155 et 158 (liaison rue Touranjon – Mont Thabor).

Rapporteur : **Paul Antoine LUCIANI**.

Par délibération n°2012/286 en date du 19 décembre 2012, la Ville a acquis les parcelles AK 175 et 178 appartenant à M. André LECA.

Ce dernier est également propriétaire des parcelles AK 155 (816m²) et AK 158 (650m²) situées sur la rue du Mont Thabor et formant l'intersection avec la rue André Touranjon qui doit être réaménagée dans le cadre de la création du futur groupe scolaire Saint Joseph (Opération du Programme de Renouvellement Urbain).

Il en propose la cession à la Ville selon les mêmes modalités que les précédents terrains, soit l'acquisition pour un montant de 40€/m² majoré de 10%.

Considérant l'opportunité pour la Ville, par cette acquisition, d'aménager le carrefour entre la rue du Mont Thabor et la rue André Touranjon,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de se prononcer sur l'acquisition des parcelles cadastrées section AK n°155 et 158 constituant l'intersection entre la rue du Mont Thabor et la rue André Touranjon au prix global de 64 500 € (soixante-quatre mille cinq cent euros) nets vendeur (les frais de transaction seront supportés par la Ville) ;
- de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié qui sera passé entre la Ville et le propriétaire.

<u>Vote :</u> A l'unanimité

3. Nouveau cahier des charges pour la concession du Réseau Public de Distribution d'Electricité.

Rapporteur : **Paul Antoine LUCIANI**

La Commune d'Ajaccio avait accordé, en qualité d'autorité concédante, le 28 janvier 1928, la concession de la distribution publique d'énergie électrique aux Compagnies Réunies de Gaz et d'Electricité. Par l'effet de la loi de nationalisation du 8 avril 1946, EDF est devenu le seul titulaire de l'ensemble des obligations contractuelles propres au service public de la distribution d'énergie électrique. Bien qu'arrivé à échéance, le contrat de concession a été tacitement reconduit depuis cette date. Le contrat tel qu'il avait été signé en 1928 avait une économie particulière et était basé sur un équilibre contractuel qui ne correspond plus, d'une part, à la réalité contemporaine de l'exploitation d'un réseau de concession, et, d'autre part, à l'équilibre recherché à l'origine entre la redevance versée par le concessionnaire et les travaux réalisés par le concédant sur les réseaux concédés.

Dès lors, la Commune et EDF ont décidé de négocier un nouveau contrat.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le projet du nouveau cahier des charges pour la concession du Réseau Public de Distribution d'Electricité

M. Casasoprana : « C'est un texte vraiment très important. En commission on a voulu vraiment affirmer la volonté de la ville qu'à titre principal les canalisations soient enterrées et que l'on ne se retrouve pas mis devant le fait accompli. On se donne comme ça un certain nombre de moyens juridiques pour arriver à cette fin. C'est assez compliqué parce qu'il y a aussi des enjeux financiers, des enjeux de renouvellement. On se dote donc de quelques outils juridiques pour y arriver, dans cette relation que nous avons avec EDF. Le travail de la commission a donc été assez important, et avec une volonté affichée d'unanimité ».

M. Le Maire : « Outil juridique pour que les mesures opérationnelles soient beaucoup plus adéquates avec la ZPPAUP. Et aussi, comme vous venez de le dire, pour ne pas être mis devant le fait accompli ».

M. Casasoprana : « En quelque sorte, nous voudrions que l'enfouissement devienne la nouvelle norme ».

<u>Vote :</u> A l'unanimité

4. Autorisation donnée à M. Le Maire de signer la convention sur la Maîtrise de l'Energie entre EDF et la Ville d'AJACCIO précisant la participation financière d'EDF.

Rapporteur : **Paul Antoine LUCIANI**

La Ville d'Ajaccio attache une importance particulière à la Maîtrise de la Demande d'Energie et souhaite investir dans des équipements énergétiques performants, visant ainsi à réduire ses consommations d'électricité. En parallèle, EDF est engagée dans la voie du développement durable dont la Maîtrise de la Demande d'Energie constitue un axe fort.

L'objet de la présente convention est de préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles s'effectuera la participation d'EDF à l'investissement dans le ou les équipements communaux. Celle-ci entre en vigueur et prend effet à la date de sa signature par les parties et prendra fin le 31 décembre 2015.

<u>Vote :</u> A l'unanimité

5. Convention de prestation de service relative à l'installation de la Maison des Grands Travaux entre la CAPA et la Ville.

Rapporteur : **Paul Antoine LUCIANI**

Dans le cadre du Programme de l'amélioration et la modernisation constante du cadre de vie des habitants, la CAPA et la Ville d'Ajaccio ont décidé l'ouverture d'une Maison des grands travaux. Il s'agit de créer une dynamique entre les citoyens ajacciens et la prestation de ce

nouvel espace d'accueil, de manière à répondre dans les meilleures conditions à toutes les interrogations des habitants et professionnels du territoire. Avec la maison des grands travaux, la CAPA et la Mairie d'Ajaccio misent sur l'intelligence collective, l'information et la mutualisation des savoirs. Ainsi, il sera assuré une meilleure information des usagers sur tous les projets urbains en cours de chantier et à venir. Afin d'optimiser cet objectif, la Maison des Grands Travaux a été installée au cœur du centre ville dans les locaux situés 1 rue Etienne Conti. La CAPA apporte sa participation financière à hauteur de la moitié du montant de la location versée par la Ville. Cette convention est établie entre la Ville et la communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour une durée d'un an renouvelable. Le projet est joint en annexe.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention dont le projet est joint en annexe.
- de donner autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de prestation de service relative à l'installation de la Maison des Grands Travaux entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la commune d'Ajaccio.

M. Sbraggia : « Sans aucune malice, j'avoue que cette délibération est pour moi est un ovni. J'ai lu la convention. Je n'ai rien compris. Je lis : « la présente convention a pour objet d'organiser les conditions générales et les modalités particulières de la prestation rendue par la Ville d'Ajaccio pour le compte de la CAPA et afin de permettre une animation dédiée à cette dernière au sein de la maison des grands travaux ». Qu'est ce que ça veut dire ? Je n'ai pas compris mais vous allez sans doute m'expliquer. Dans l'article 6, sur le paiement des sommes dues, là on délibère aujourd'hui, le 31 juillet, donc si je comprends bien cette commission est rétroactive. Donc aujourd'hui on entérine plus que l'on ne délibère ».

M. le Maire : « Bien sûr, heureusement, sinon on perdrait de l'argent. Vous posez une question, je réponds. J'explique. La Maison des grands travaux est destinée à rendre accessibles à l'ensemble des citoyens les travaux que font la commune et la CAPA. Car beaucoup sont des travaux complémentaires. C'est important que tout le monde puisse comprendre. Jusqu'à présent ce loyer était honoré par la Ville, maintenant nous le partageons ».

M. Luciani : « On présente les travaux de chaque collectivité, et chacun paie la moitié du loyer. C'est aussi simple que ça. Peut-être que le langage est un peu abscons mais la réalité c'est celle là ».

<p style="text-align: center;"><u>Vote :</u> Par 32 voix pour Et 4 voix contre (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Sbraggia, Laudato)</p>

6. Modification du plan de financement : Création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Rapporteur : **Paul Antoine LUCIANI**

Par délibération du 25 février 2005 et du 29 juin 2009 (2009/122), la Ville a créé deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Suite à la Loi Grenelle II (Loi n°2010-788) et au dispositif visant à transformer les ZPPAUP, le conseil municipal a décidé de réviser ces deux zones ZPPAUP en une Aire de Mise en Valeur de

l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) (délibération 2012/227 du 29 octobre 2012). La ville a attribué à l'entreprise Urbanisme Aménagement Architecture (U2a-10160-Aix en Othe), les études nécessaires à la mise en place de cette zone. Le montant de cette prestation estimé à 76 930 €HT (décomposé en une tranche ferme et des tranches conditionnelles) pourrait être financé de la façon suivante :

	Coût HT	CTC		DRAC		VILLE	
Opération AVAP							
	76 930 €	34 261 €	45%	27 440 €	36%	15 386 €	20%

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de l'aide au Patrimoine et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Vote :
A l'unanimité

7. Transformation d'emplois budgétaires à temps complet et non complet afin de permettre le recrutement et la stagiairisation d'agents communaux.

Rapporteur : **Charles CERVETTI.**

Dans le cadre du projet global de structuration des services et visant à les rendre plus efficaces, il est proposé de rééquilibrer le tableau des effectifs, notamment en ce qui concerne les filières technique, médico-sociales et administrative. Il semble ainsi opportun afin d'avoir un tableau des effectifs plus cohérents avec les besoins de la collectivité et de permettre la stagiairisation d'agents communaux, de transformer 18 emplois budgétaires à temps complet et 8 emplois budgétaires à temps non complet.

M. Sbraggia : « Merci. Je vous cite : « dans le cadre de projet global de structuration des services et visant à les rendre plus efficaces ». Je crois que c'est la phrase type que vous avez donnée à chaque rapport de cet ordre. Je n'ai toujours pas compris quel était le projet de restructuration des services et en quoi la transformation de ces postes allait rendre plus efficace le service rendu aux ajacciens. Il semble qu'il y ait une certaine opacité dans l'organisation. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération ».

M. Cervetti : « J'espère que la majorité votera pour sinon il y a des personnes qui ne seront pas stagiairisées, qui n'auront pas de promotion et vous leur expliquerez pourquoi ils ne l'ont pas eue. Mais je n'ai aucune crainte à ce sujet ».

M. Le Maire : « Merci. Pour le mot de « tolérance », le mot « opacité à organiser » n'est pas trop dans la tolérance.

Vote :
Par 32 voix pour
Et 4 voix contre (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Sbraggia, Laudato)

8. Avenant n°1 au marché 2011/136 : prestations d'assurance pour les besoins de la ville d'Ajaccio lot 3 : flotte automobile et risques annexes.

Rapporteur : **Charles CERVETTI**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2011/136 Prestation d'assurance pour les besoins de la Ville d'Ajaccio lot 3 : Flotte automobile et risques annexes avec le candidat BTA.

M. Sbraggia : « Merci. J'avais une question. Je relis un paragraphe du rapport : « il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la compagnie BTA l'avenant au marché pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 ». Pourquoi cela a-t-il été si tardif ? Car, on est bien d'accord, on délibère sur un avenant qui prend effet au 1^{er} janvier 2013».

M. Cervetti : « Oui. Mais tout simplement parce que le différent nous a été communiqué maintenant. On a repris le code des assurances. Le seul assureur que l'on connaisse c'est BTA donc nous on paye BTA. Mais nous avons été obligés d'attendre la demande de BTA ».

<u>Vote :</u> A l'unanimité

9. Construction d'une école aux Salines, mission OPC.

Rapporteur : **Paul DIGIACOMI**

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination, pour la construction d'un groupe scolaire 6 classes aux salines.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres.

La durée du marché est de 39 mois.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 23 juillet 2013 a décidé d'attribuer, le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter le marché concernant la réalisation d'une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination, pour la construction d'un groupe scolaire 6 classes aux salines avec l'entreprise suivante :

Sarl BEAUMECO pour un montant de 65 520€ HT

M. Sbraggia : « J'ai juste une question sur les 39 mois de la durée du marché. Est-ce un délai raisonnable ? Ou excessif ? ».

M. Digiacomi : « Je vais essayer de vous répondre. Ça peut prendre deux ans, deux ans et demi. En l'occurrence, on sait très bien que des travaux de cet ordre là ne peuvent se réaliser en six mois. La durée à la fois des études pour terminer ce projet et pour le réaliser, sachant

que ça s'inscrit dans le cadre de l'ANRU, avec la réalisation d'aménagements tout autour, va prendre du temps. Cette école va être construite à l'endroit où se trouve l'actuel stade. Vous imaginez les aménagements que cela suppose. Le délai de 39 mois est celui qui est fixé par les services techniques pour réaliser le projet dans de bonnes conditions. Maintenant peut-être que Thierry Mazel pourrait nous éclairer ».

M. Luciani : « Je voudrais quand même préciser quelque chose. Un délai contractuel, c'est un maximum. Si c'est fait avant, c'est fait avant ».

M. Mazel : « C'est simplement une erreur de frappe lors de l'élaboration du texte. Ce n'est pas 39 mais 30 mois. C'est un peu plus de 8 millions d'investissements. Les travaux commenceront dès la fin de la démolition des bâtiments actuels. L'opération pourra vraiment attaquer au premier trimestre 2014. Donc c'est un peu plus de deux ans d'opération. Cette durée de 30 mois est une durée prévisionnelle ».

M. Luciani : « Vous savez, à propos des délais contractuels... On avait trois ans pour refaire la caserne, et on a mis huit ans. Il y a aussi des impondérables. Regardez aussi ce qui se passe ailleurs. Et ce n'est pas propre à la Corse. C'est partout comme ça ».

<p><u>Vote :</u> A l'unanimité</p>
--

10. Mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction sur site d'un groupe scolaire de 6 classes aux Salines et la réalisation d'un aménagement paysager du site.

Rapporteur : **Paul DIGIACOMI**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2012/060 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction sur site d'un groupe scolaire de 6 classes aux Salines et la réalisation d'un aménagement paysager du site avec le groupement AMORETTI / STEFANAGGI / BE ATCO / ISB / SMI.

M. Parodin : « J'ai une question pour mon ami Charly Cervetti. Ne peut-on pas essayer de maîtriser nos dépassements. C'est quand même un problème important pour le budget de la Ville ».

M. Cervetti : « Sur ce point, je vous précise que nous allons être cofinancés sur cette base là. La part ville sera peut-être à 100% même ».

M. Sbraggia : « Un peu dans le même esprit, je vois ce détail, assez important, d'augmentation du marché de 15%, ce qui, en valeur fait dans les 900 000 euros. Si je compte bien. Comment ce surcoût financier est-il financé ? »

M. Cervetti : « Etant donné qu'il y a des travaux supplémentaires qui ont été demandés, c'est-à-dire la cantine, et le centre médical, ils pourront être intégrés dans le nouveau coût, et les cofinanceurs interviendront là-dessus. La construction n'a pas encore commencé. On était

dans une estimation au départ. Maintenant il y a une nouvelle estimation et elle sera communiquée. On expliquera pourquoi on passe de la première estimation à la deuxième. On n'est pas dans les travaux ».

M. Digiacomì : « Les études géotechniques sont faites parce qu'on s'aperçoit qu'à un moment donné il y a des imprévus, sur le plan de la sécurité, au niveau de la maîtrise du bâtiment, au niveau de la solidité des installations qui seront faites sur le terrain. Tout ne peut pas être prévu, c'est impossible. Sachant aussi que nous sommes dans le cadre d'une dérogation, compte tenu du fait que nous sommes sur une zone inondable. Il faut rappeler que l'école sera construite sur pilotis. A un moment donné, il y a des coûts que l'on ne peut pas maîtriser. Et par ailleurs, ça fera l'objet d'un cofinancement. La Ville ne peut pas prendre à sa charge la globalité des études géotechniques ».

M. Cervetti : « Le seul marché que l'on a attribué aujourd'hui, c'est uniquement celui de la maîtrise d'œuvre. Donc, le seul problème pourrait être là-dessus mais vu que les compléments qui sont rajoutés sont indispensables au bon fonctionnement, et même sur le marché de maîtrise d'œuvre, il y aura des cofinancements ».

M. Luciani : « La précision de Paul Digiacomì me rappelle quelque chose. C'est que l'école va être construite sur l'emplacement actuel du stade Gallia. Lequel sera réalisé autrement derrière. Il fonctionnera un petit peu comme un bassin de rétention pour protéger l'école. L'idée c'est d'avoir une école devant, un équipement sportif derrière. Cette zone là est en zone rouge. Ce n'était pas le cas quand on a fait Salines 1 et 5. Le PPRI n'existait pas à l'époque. Aujourd'hui nous avons un PPRI et une interdiction de construire en zone rouge. Pour l'école, il y aura des fondations spéciales. Il faudra respecter le PPRI et respecter les normes de construction dans cette zone là ».

<p><u>Vote :</u> A l'unanimité</p>
--

11. Convention-Cadre entre la Ville et la Régie personnalisée « Grande Halle du Stiletto ».

Rapporteur : **Ange PANTALONI**

Afin de gérer au mieux la halle du Stiletto, dénommée *U Palatinu, Palais des sports et des spectacles*, en séance du 11 avril 2013, une Régie Personnalisée, Etablissement public local (autonomie financière et personnalité morale) a été créée.

Cette régie est aujourd'hui immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés.

Le Conseil municipal a ensuite désigné les membres composant le Conseil d'Administration de cet établissement. Le Conseil d'administration d'U Palatinu souhaite soumettre le projet de convention-cadre ci joint au Conseil municipal.

Cette convention-cadre a pour objectif de prévoir les obligations et engagements de chacune des parties.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER les termes de la Convention-cadre entre la Ville et la Régie personnalisée « Grande Halle du Stiletto », Etablissement gestionnaire d'U Palatinu, Palais des Sports et des Spectacles.

M. le Maire : « Je voudrais dire quelques mots. Je voudrais vous féliciter ainsi que les services et notamment Mme Moulin qui a joué un rôle important, pour le travail qui a été accompli et pour l'ensemble des démarches qui ont été entreprises. Nous avons également procédé à l'élection d'un conseil d'administration dont les membres ont été désignés en séance du conseil. C'est une démarche construite ».

Mme. Luciani : « Juste une question sur un point qui m'interpelle un peu. C'est l'article 3 concernant l'exploitation du lieu à des fins culturelles. En ce qui concerne le nombre de spectacles, cela me semble un petit peu ambitieux et quelque peu illusoire. J'ai fait quelques petits calculs rapides. Je vous rappelle que le budget relatif à la programmation culturelle est à peu près de 350 000 euros et je suppose qu'il n'augmentera pas dans les années à venir. Donc j'ai calculé le coût d'utilisation du lieu pour 12 spectacles et j'arrive au montant total de 90 000 euros, donc un quart du budget fonctionnement consacré à la programmation culturelle. A rajouter à cela, le montant des cachets, en sachant que les spectacles qui seront produits dans cette salle, vu sa jauge et sa haute capacité de technicité, seront des spectacles grand public et de têtes d'affiche. On sait que le coût de ces spectacles là avoisine entre 80 000 et 120 000 euros. Hors notre seul budget ne suffirait pas à payer ces douze spectacles. Donc quid de notre théâtre municipal qui a une proposition artistique appréciée de l'autre, et quid de notre politique tarifaire. Parce que je pense que la politique tarifaire est l'un des axes majeurs de la démocratisation culturelle. On a permis ainsi l'accès au plus grand nombre. Voilà pour mes réserves ».

M. Ferrara : « En marge de cette convention, certains clubs sportifs ajacciens qui évoluent à un haut niveau s'inquiètent de ne pouvoir disputer leurs rencontres dans cette structure, compte tenu du coût élevé. Cela serait dommageable pour ces clubs, pour la ville, et dommageable pour les finances de la Ville si, éventuellement, ces clubs n'arrivaient pas à occuper cette structure ».

M. le Maire : « Simple question. « ces » ou « ce club » ? Vous parlez du volley ?

M. Ferrara : « Oui, principalement ».

M. le Maire : « Je peux vous dire que nous sommes en pourparlers avec eux en ce moment. Tout est ouvert ».

M. Pantaloni : « Je voudrais répondre à Anne-Marie, en effet, il y a 12 journées qui sont retenues par la Ville mais il n'y aura pas 12 journées culturelles, il y aura par exemple des congrès ou des journées sportives. Le principe est celui-ci. C'est la Ville qui retient ces journées et paye. Le service culturel n'aura pas à payer cela ».

M. Le Maire : « Les choses sont en train de se mettre en place. Notre priorité ce n'est pas de sacrifier un théâtre qui marche bien. La priorité, c'est de maintenir l'accessibilité pour le plus grand nombre, et à des prix abordables. C'est le travail que nous faisons en ce moment. Donc la question mérite d'être posée, parce qu'elle est fondamentale, politique. Nous ne changeons rien à notre politique, nous améliorons. Ces possibilités nouvelles nous permettront de rayonner davantage. Notre objectif ne change pas. Au contraire. Nous améliorons les possibilités offertes ».

M. Pantaloni : « Je voudrais revenir sur ces journées retenues par le service culturel. Il est évident que ça sera dans un autre cadre que l'équipement actuel. C'est destiné à d'autres types de spectacle. C'est un espace qui peut accueillir jusqu'à 3000 personnes. Je ne pense pas qu'on puisse concurrencer un lieu qui en accueille 350. Je crois que c'est une autre dimension. On n'enlève rien à personne. Par contre, ça peut faire rayonner la ville d'une autre manière. Pour répondre aussi à M. Ferrara, nous avons reçu, avec Claire Susini, les responsables de ce club. Nous leur avons dit que nous rediscuterions et que nous sommes prêts à passer une convention concernant l'utilisation sur l'année. Et donc les choses sont en cours. Il est évident que c'est un équipement qui doit être utilisé sur toute une journée par exemple. Les clubs aussi doivent faire des efforts, quels que soient les clubs. Il faut aussi une professionnalisation des choses. Il faudra que nous, nous gérons au mieux cet équipement pour qu'il coûte le moins cher possible à la Ville, et en même temps qu'il rayonne au maximum pour valoriser ce que fait la Ville en matière sportive, sociale ou culturelle. Ce sera le seul en Corse. Si nous ne sommes pas aptes à valoriser cet équipement et à traiter les différents problèmes qui vont se poser, il ne fallait pas le faire. Comme pour le Tour de France, nous nous sommes lancés un défi. Quand on a commencé il y a deux ans et demi pour le tour de France, c'était un véritable défi. On ne savait pas où on allait. On se disait « nous le saurons après le tour ». Là aussi, cette gestion est un véritable défi. On essuie les plâtres, on essaiera et on s'efforcera de faire pour le mieux ».

M. Digiacomì : « On ne va quand même pas s'excuser d'avoir réalisé cet équipement. Si on continue comme ça, on va être obligés de s'excuser. Et que va être le budget de ci, de ça ? Que va être la politique tarifaire ? Il faut arrêter. On a une structure supplémentaire, pour d'autres types de manifestations que celles permises par les équipements actuels. Donc, on est dans une autre problématique. Il ne s'agit pas de mettre en concurrence des équipements qui sont ceux de la Ville, il n'y a pas de concurrence, il y a une complémentarité. Quand il y a des dépenses, et bien, en face, il doit y avoir des recettes. Il faut espérer que les recettes seront suffisantes et puis de toute façon, comme le disait Ange Pantaloni, la part qui sera consacrée aux spectacles qui pourraient faire l'objet d'une organisation avec ce qu'on appelle des têtes d'affiche, on verra. Aujourd'hui on n'en est pas là. On est dans le cadre d'une programmation générale. Cette structure va permettre l'accueil de clubs sportifs et d'organiser les manifestations que nous ne pouvions pas organiser à Ajaccio. Ne nous excusons pas d'avoir créé cet équipement. Il faut s'en réjouir. Tout ça ne remet nullement en cause la politique tarifaire de la Ville ».

M. Cervetti : « Juste quelques mots pour vous rappeler qu'une régie à autonomie financière c'est l'équilibre. L'équilibre, c'est soit l'utilisateur soit le contribuable. Soit on fait payer ceux qui utilisent la salle, soit la Ville considère que la manifestation est d'intérêt public et verse une subvention. Il va falloir ensuite les justifier. Dire que telle opération est d'intérêt public et verser. La somme que l'on a mentionnée dans la délibération qui concerne par exemple 2014, pour ce système, il y a ce que l'on appelle un compte retour. C'est-à-dire que l'on fait un calcul, on fait une estimation. La Ville dit « je vous verse tant ». En fin d'année, il faudra justifier entre la Ville et la Halle quelle est la partie qui doit être prise en charge par la Ville dans le cadre de l'intérêt public. Quand à la différence, elle est négative ou elle est positive. Ou la Halle rend à la Ville, ou la Ville complète ce qu'elle a versé. Mais, je le répète, ou c'est l'utilisateur, ou le contribuable. Il va falloir étudier les tarifs, les faire au plus juste. On ne peut pas faire autrement. Nous sommes en période de crise. Ce sera difficile pour le contribuable ».

Mme. Luciani : « Je voudrais répondre à Monsieur Paul Digiacomì qui se croit obligé d'intervenir à chaque fois que je prends la parole et à me donner certaines leçons. Je voulais

tout simplement lui dire que je n'étais pas restée douze ans à la tête de cette délégation sans rien comprendre à la politique culturelle. Il y a une interprétation des choses avec un petit sourire méprisant qui me déplaît. Je tenais à le dire ici. La concurrence des lieux, non. On sait très bien que la pluralité des lieux est une richesse pour une ville. Je ne parle ni d'une concurrence des lieux ni de concurrence artistique. Je n'ai jamais dit cela. J'ai juste posé le problème sous forme de question à propos du financement des spectacles. On me dit que ce ne sera pas sur le budget culture et que ce sera sur un autre budget. Je pose la question du budget de fonctionnement. Nous savons très bien que nous sommes contraints. Cette année nous avons eu beaucoup de mal, comme certaines autres collectivités. Comment peut-on penser en 2014 dégager un autre budget parallèle à celui de la culture pour financer des manifestations et des spectacles. Je pose une question qui me semble logique. Et je demanderai à mes collègues de continuer à se respecter les uns les autres.

M. le Maire : « Je pense que vous avez interprété les propos de monsieur Digiacomì. C'est votre droit. Sur le plan pratique, pour la réponse à la question que vous posez, on répondra au fur et à mesure de l'élaboration. Votre jugement et ce que vous dites sur la culture vous appartiennent. Moi, mon souci c'est de faire en sorte que les choses fonctionnent et apporter les bonnes réponses aux questions posées».

M. Bastelica : « Je pense que nous pouvons parler tranquillement de ce dossier et je peux affirmer qu'au sein du Conseil, je ne me suis jamais moqué de mes collègues. Un collègue est un collègue et doit être respecté. Je sais qu'actuellement, les échéances approchant, tout le monde est perturbé. On parlait de sport et de mise en valeur. Et bien la mise en valeur, c'est la mise en valeur d'une équipe, d'un travail collectif. Pour en venir à cet événement de la Halle, parce qu'il s'agit pour moi d'un événement extraordinaire, comme la caserne. Donc en ce qui concerne la halle, je voudrais dire que j'y suis allé, il y a quelques jours car j'ai la chance d'habiter pas très loin. Je demande qu'on prête une attention toute particulière à son environnement et notamment à son accès par l'entrée principale, il faut vraiment faire un effort. Pour ce qui concerne le club sportif dont on a parlé, et que je soutiens, je voudrais signaler quand même que nous sommes dans une ville de 65 000 habitants. Si demain il y a 500 personnes qui veulent assister à un match, on doit se demander si ce sont les 65 000 qui vont être obligées de payer le spectacle. La chose la plus importante à savoir est que la Ville aide tous les clubs sportifs. Il y a une commission qui se réunit et pour aider le volley, compte tenu des délibérations qui ont eu lieu il y a quelques jours à l'assemblée de Corse, je pense qu'il y a des clubs sportifs qui peuvent payer une participation. Il appartiendra à la Ville de négocier avec eux ».

M. le Maire : « Cet équipement est un enjeu régional. Le défi est celui du rayonnement. Il y a pour nous un travail nécessaire de concertation comme ce qui se passe actuellement avec le volley. J'ai rencontré leurs dirigeants deux fois. Jusqu'à présent ils utilisaient l'ancien CREPS. On est en train d'étudier les variations du nombre de spectateurs, la question de la buvette en fonction de telle ou telle activité. Ce sont des données essentielles. Et les tarifs, bien évidemment. Aujourd'hui nous n'avons pas encore toutes les données, nous affinerons par la suite ».

M. Digiacomì : « Je voudrais dire que je supporte difficilement la manière dont j'ai été interpellé. J'appelle tout le monde au calme. Je n'ai cité le nom de personne. Je n'ai interpellé personne. Je n'ai méprisé personne. Je voudrais que l'on me respecte et que l'on ne balance pas mon nom comme ça à la cantonade en me prêtant des intentions que je n'ai pas. J'appelle

tout le monde à la responsabilité, à la mesure, à l'intérieur de cette enceinte comme à l'extérieur. Il ne faut pas me chercher, parce que moi je ne cherche personne ».

M. le Maire : « Nous prenons acte de votre intervention et de votre sentiment ».

Vote :
A l'unanimité

12. U Palatinu, Palais des sports et des spectacles : Matériels et Equipement Scénique.

Rapporteur : Ange PANTALONI

Les travaux de construction de la « Halle des sports », dénommée depuis le 18 juin 2013 « U Palatinu, Palais des Sports et des Spectacles », se terminent.

Or pour faire fonctionner cet espace comme une salle de spectacles, il est nécessaire de la doter d'un équipement scénique et technique adapté. C'est pourquoi, durant le dernier trimestre 2012 a été élaboré un cahier des charges permettant de solliciter un cabinet en capacité de déterminer le matériel scénique et technique correspondant :

- aux besoins des futurs utilisateurs ;
- aux capacités techniques de la salle ;

En effet, une grande diversité de matériel existe actuellement et il y a lieu de choisir le mieux adapté à la configuration spatiale comme au confort acoustique de la salle en tenant compte des très fortes contraintes du bâtiment (sol sportif, surcharge, etc...).

Il s'agit de doter l'établissement d'un équipement de base lui permettant de fonctionner et de répondre à tous types de sollicitations :

L'ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement de cet établissement est regroupé en 5 lots (Serrurerie scénique, scène modulable, mobiliers, chaises empilables, tentures de scène, électricité et éclairage) d'une valeur totale de 450 000 euros HT.

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

<u>CTC</u>	<u>CNV</u>	<u>Ville</u>	<u>Total</u>
225 000 € HT	45 000 € HT	180 000 € HT	450 000 € HT

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz.

Mme. Luciani : « Juste une question concernant le temps prévu. Je vois que c'est une demande de subvention. J'ai l'impression que c'est un petit peu tardif vu qu'il y a un ou deux spectacles prévus en novembre comme j'ai pu le comprendre. Je voudrais savoir quel sera le temps d'installation de cet équipement scénique ».

M. le Maire : « Faisons le choix de l'optimisme. La décision sera prise au prochain conseil concernant les spectacles. Je n'ai pas d'autre réponse. Le positivisme d'Auguste Comte ».

M. Sbraggia : « Un peu à l'instar de ce qui vient d'être dit, je suis tout à fait d'accord pour être optimiste et positif, mais c'est vrai que de manière générale, l'impression qui ressort dans ce dossier, c'est celle d'un flottement dans le management. Dans sa réalisation, dans son fonctionnement, c'est quand même une question qui est très préoccupante. Je pense que vous

Par délibération 2013/85 du 28 Mars 2013 le Conseil Municipal a adopté un projet global de fonctionnement du Grand Site de la Parata pour l'année 2013.

Depuis 2010, un service de transport destiné en priorité aux personnes à mobilité réduite, a été mis en place durant toute la période estivale.

Ce transport permet donc à ces personnes de se rendre jusqu'à la Presqu'île de la Parata.

Cette année, la CAPA a procédé à l'acquisition de 2 véhicules électriques entièrement rénovés et se propose de les mettre à disposition de la Ville.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des véhicules électriques avec la CAPA.

<u>Vote :</u> A l'unanimité

15. Mise à disposition par la CAPA à la ville d'Ajaccio d'un dispositif d'aide à la baignade pour les personnes mal et non voyantes.

Rapporteurs : **Nathalie RISTERUCCI**
Isabelle MORACCHINI

La loi du 11 février 2005 pose le principe de l'accessibilité pour tous à l'espace public et social. Afin d'en faciliter l'accès aux personnes handicapées, des aménagements et des adaptations du domaine public, dont maritime, sont nécessaires. Ainsi, la Ville d'Ajaccio a rendu accessible aux personnes atteintes d'un handicap moteur les plages du Ricanto et du Trottet en mettant à disposition, gratuitement, des fauteuils de baignade. Aujourd'hui, il est proposé au conseil municipal de permettre un accès sécurisé à la plage et, plus particulièrement, à la baignade en mer, aux personnes atteintes d'un handicap visuel sachant qu'un français sur cent est malvoyant et un sur mille est non-voyant.

L'aménagement proposé est la mise en place d'un dispositif d'aide à la baignade pour les personnes atteintes d'une déficience visuelle à la plage du Trottet pour la saison estivale de 2013 afin qu'elles se baignent librement, en toute autonomie, et dans des conditions de sécurités optimales. De plus, le dispositif « audioplage » fait partie des mesures en faveur de l'accessibilité pour tous pouvant se concrétiser par l'obtention du label Tourisme et Handicaps.

Enfin, ce dispositif, qui est une des actions de la stratégie « territoire numérique » de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), serait mis à disposition à titre gracieux par la CAPA à la Ville d'Ajaccio par convention, annexée au présent rapport, en vertu de l'article 5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- La volonté de rendre accessible à tous et, notamment, aux personnes handicapées, le domaine public,
- La volonté d'assurer l'accès, en toute autonomie et dans des conditions optimales de sécurité, à la baignade en mer des personnes atteintes d'un handicap visuel,
- La mise à disposition à titre gracieux par la Communauté d'agglomération du pays ajaccien à la ville d'Ajaccio du dispositif d'aide à la baignade pour les personnes mal et non-voyantes,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le dispositif d'aide à la baignade pour les personnes mal et non-voyantes à la plage du Trottet pour la saison estivale de 2013,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel système d'aide à la baignade pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle avec la Communauté d'agglomération du pays ajaccien.

Mme. Morrachini : « Comme vous le savez, notre objectif est d'améliorer d'année en année l'accueil sur nos plages. Tout le travail effectué est pour faire en sorte que nos plages soient de plus en plus accueillantes, plus propres, que ce soit les douches, les toilettes etc...epuis plusieurs années on fait aussi de l'animation de plage et on a eu à cœur de faciliter l'accès aux plages aux personnes à mobilité réduite et donc vous avez pu voir que sur nos plages nous avons un tapis qui permet aux personnes à mobilité réduite d'accéder au bord de l'eau ainsi qu'un fauteuil qui permet aux personnes à mobilité réduite de se baigner. Ce nouveau dispositif, l'audio-plage sera adossé à ce dispositif. Je vais essayer de faire simple et de vous l'expliquer rapidement. Quand on arrive aux abords de la plage en question, on a une borne qui fonctionne avec un bipper que toutes les personnes malvoyantes possèdent et qui fonctionne partout en France et dans le monde sur la même fréquence. Cette borne va permettre à la personne malvoyante de se déplacer jusqu'au tapis en donnant des indications pour emprunter le plan incliné. Arrivée sur le tapis, on va équiper la personne malvoyante d'une montre qui possède plusieurs touches, l'une lui permettant de retrouver sur le bord du tapis de plage des emplacements que l'on indique comme pris ou libres. Là, la personne va installer sa serviette. Ensuite il va se déplacer toujours à l'aide de ce dispositif jusqu'à une zone qui va lui permettre de déposer sa canne et sa serviette. Là il pourra rentrer dans l'eau. Il y aura un certain nombre de bouées qui vont émettre des sons qui lui permettront de se repérer dans l'eau pour avancer dans un sens ou retrouver la sortie dans l'autre sens. Il y a également une fonction d'appel d'urgence. Les personnes malvoyantes peuvent ainsi se baigner en toute autonomie et là encore, on souhaite vraiment rendre nos plages accessibles ; la plage reste un espace de liberté pour tous. Chacun doit pouvoir l'utiliser quelque soient les difficultés qui sont les siennes ».

M. le Maire : « Merci Isabelle. Les enseignants sont durs à arrêter. Simplement, pour être cohérents en ce qui concerne le Trottet. Vous avez aussi un feu rouge pour les malvoyants ».

Mme. Morrachini : « Nous inaugurons ce dispositif lundi matin à 9 heures. Vous êtes les bienvenus »

<u>Vote :</u> A l'unanimité

16. Distribution de la ou des lettres d'informations hebdomadaires.

Rapporteur : **Nathalie RISTERUCCI**

La présente consultation a pour objet la distribution de la ou les lettre(s) d'information hebdomadaire. La procédure initiale choisie est celle d'un appel d'offres ouvert, passé en application des articles 33 3^{al.}, 35, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 29

janvier 2013. La date de remise des offres a été fixée au 15 mars 2013 à 11h00. Suite à cet appel d'offre infructueux, la procédure a été relancée en application de l'article 35.II.3° du Code des marchés publics. La date de remise de l'offre a été fixée au 4 juillet 2013 à 11h00. Le marché est passé à bons de commande avec mini et sans maxi (article 77 du CMP). La durée du marché est d'un an renouvelable deux fois pour une durée maximale de trois ans.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique appréciée au regard de la méthode et de la solution de distribution proposée, du contrôle interne assuré (40%), de la qualité des moyens humains (10%) et techniques (10%) dédiés	60%
2-Prix des prestations	40%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 23 juillet 2013 a décidé d'attribuer, le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché concernant la distribution de la ou les lettres d'information hebdomadaire à l'entreprise :

SARL CORSICA BOX pour un montant minimum HT de 5 000 €/an et sans montant maximum

<p><u>Vote :</u> A l'unanimité</p>
--

17. Autorisation d'occupation de la parcelle cadastrée BP 357 appartenant à la CTC pour la création d'un parking (Section gare-amirauté).

Rapporteur : **François GABRIELLI**

Le parking qui doit être créé sur le secteur gare-amirauté dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du TCSP (transport en commun en site propre) et de la politique générale de stationnement est réalisé sur des emprises appartenant à la Collectivité Territoriale de Corse.

Ce projet mobilise ainsi 3 488m² sur les 30 048m² que contient la parcelle BP 357 et doit faire l'objet d'une convention d'occupation entre la Ville et la CTC. Cette dernière est consentie à titre précaire et onéreux (montant de la location déterminé par France Domaine : 89 000 €/an).

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette opération.

M. Sbraggia : « J'ai une remarque. Ça me semble excessivement élevé 80 000 euros par an pour 3500 mètres carrés. Ne pouvions nous pas déroger à cette estimation de France Domaine par un accord avec la CTC par exemple ? Et comment cela va se répercuter sur l'utilisateur ? Est-ce que c'est un parking gratuit ou est-ce que l'utilisateur va payer ? »

M. le Maire : « Il n'y a pas de parking gratuit. C'est payant, au tarif habituel qui a été voté en 95, avec un abattement de 60% pour les riverains et 40% pour les abonnés ».

M. Sbraggia : « Ce qui m'interpellait, c'est que ça ressemblait un peu à une double peine pour l'ajaccien. Il paye en tant que contribuable et ensuite en tant qu'utilisateur. »

M. le Maire : « Nous avons demandé tout ce qu'il fallait. Nous n'avons obtenu que ce qu'ils voulaient. Une réflexion à mener pour l'avenir : savoir si on aide le Maire d'Ajaccio ou pas ».

<u>Vote :</u> Par 32 voix pour Et 4 voix contre (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Sbraggia, Laudato)
--

18. Tarification du stationnement des parkings nouvellement aménagés.

Rapporteur : **François GABRIELLI**

L'optimisation des conditions de stationnement et la création de nouvelles aires de stationnement permettent de libérer des emprises au bénéfice des transports en commun. Aussi, dans le cadre du prolongement de l'itinéraire site propre en direction du centre-ville, il est proposé d'étendre les zones de stationnement payant sur voirie.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Bd Charles Bonaparte le long des commerces et des quais du port Charles Ornano, (*parkings situés entre le parking du Marconajo et la zone de carénage*) constitué d'environ **160 places** ;
- Nouveau parking sur le délaissé de la gare, côté carrefour de Castel Vecchio constitué d'environ de **100 places** ;

Les horaires de stationnement payant sont fixés de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au samedi. Les droits de stationnement ne sont pas perçus les dimanches et les jours fériés. La durée maximale de stationnement sur ces emplacements est limitée à 4h00. La tarification proposée est conforme à la zone bleue définie par la délibération du Conseil Municipal N°246/2011 du 24 octobre 2011.

La grille tarifaire proposée est donc la suivante :

Zone Bleue – Longue durée	
2h00	Tarif 1,00 €
4h00	Tarif 2,00 €

M. Digiacomì : « Le raisonnement de Monsieur Sbraggia est valable si effectivement le parking est déficitaire. S'il est excédentaire, le contribuable ne paie pas deux fois. Je voulais simplement le préciser ».

M. le Maire : « La vraie raison du parking c'est le prolongement de la voie de bus jusqu'à la place Abattucci. Ce qui sera fait avant la fin de l'année. On compense par un parking qui permet aux riverains de pas être pénalisés et aux autres usagers de se garer ».

M. Sbraggia : « On ne va pas jouer sur les mots. S'il est excédentaire, je ne pense pas que vous reverserez l'excédent aux contribuables ».

M. Le Maire : « Vous pouvez répéter ? Ça je ne l'ai jamais entendu et ça me plairait de le réentendre. Verser au contribuable, ce n'est pas encore prévu ».

M. Sbraggia : « Voilà un moment d'innovation entre nous. Il y a une délibération aujourd'hui avec une charge qui est supportée par la Ville donc le contribuable ajaccien ».

M. Le Maire : « Non. C'est équilibré ».

M. Gabrielli : « Ce qu'il faut dire aussi, c'est que c'est la création de 100 places, voire 120 places avec un tarif horodateur. Qui paiera cette somme ? C'est la personne qui se servira de ce parking. Pas le contribuable ajaccien. Il y a 9000 voitures qui rentrent par jour, de 7 heures à 9 heures du matin. Ces personnes qui vont travailler à Ajaccio parfois prennent une place de parking. Il y a un tarif qui est prévu pour les riverains. 20 centimes l'heure, si on est bien garés. Cela fait de nous la ville la moins chère de France à ce niveau là ».

<p><u>Vote :</u> Par 32 voix pour Et 4 voix contre (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Sbraggia, Laudato)</p>

19. Acquisition de véhicules techniques neufs pour les services de la Ville d'AJACCIO.

Rapporteur : **François GABRIELLI**

La présente consultation a pour objet l'acquisition de véhicules techniques neufs pour les services de la ville d'Ajaccio lots 2, 3 et 4.

Lot n°2 "acquisition d'un fourgon équipé pour le service infrastructures et réseaux"

Lot n°3 "acquisition de deux fourgons équipés d'une cabine hayon pour le service des restaurants scolaires"

Lot n°4 "acquisition d'un camion nacelle pour le service infrastructures et réseaux"

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 23 juillet 2013 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché portant sur l'acquisition de véhicules techniques neufs pour les services de la ville d'Ajaccio lots 2, 3 et 4 avec l'entreprise suivante :

Lot n°2 "acquisition d'un fourgon équipé pour le service infrastructures et réseaux"
Ajaccio poids lourds pour un montant de **27 500,00 € HT.**

Lot n°3 "acquisition de deux fourgons équipés d'une cabine hayon pour le service des restaurants scolaires"

Ajaccio poids lourds pour un montant de **65 400,00 € HT.**

Lot n°4 "acquisition d'un camion nacelle pour le service infrastructures et réseaux"

Ajaccio poids lourds pour un montant de **139 000,00 € HT.**

<p><u>Vote :</u> A l'unanimité</p>
--

20. Mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets issus de l'activité du CTM.

Rapporteur : **François GABRIELLI**

La présente consultation a pour objet la mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets de l'activité du Centre technique municipal.

Le marché est passé à bons de commande avec mini et sans maxi (article 77 du CMP).

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois pour une durée maximale de quatre ans.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 23 juillet 2013 a décidé d'attribuer, pour chacun des lots, le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Il est demandé d'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter le marché concernant la mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets de l'activité du Centre technique municipal avec les entreprises suivantes :

Lot 1 Mise à disposition de bennes, transport et traitement des terres de rue :
Environnement services

Lot 2 Mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets sauvages :
Environnement services

Lot 3 Mise à disposition de bennes, transport et traitement / Valorisation des déchets verts :
Environnement services

Lot 4 Mise à disposition de bennes, transport et traitement / Valorisation des gravats :
Environnement services

Lot 5 Mise à disposition de bennes, transport et traitement des encombrants :
Environnement services

M. Parodin : « On est dans la démarche où il va falloir examiner une possibilité de la mutualisation des services. Dans un domaine particulier qui peut être un objet d'expérimentation excessivement utile pour nos deux collectivités ».

M. le Maire : « Un simple rappel. Nous avons mis en place la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Tous les lundis est organisée une réunion de mutualisation Ville-CAPA concernant le nettoyage et la collecte. Vous verrez les premières mesures en septembre ».

M. Parodin : « C'est vrai que les gens n'ont pas compris le fait qu'il y ait une équipe de la CAPA qui ramassait le contenu des bennes et puis une autre qui passe le lendemain pour balayer. Ne serait-ce que pour cela, ça mériterait que l'on revoie tout ça, également pour faire des économies de gestion qui me paraissent indispensables ».

<u>Vote :</u> A l'unanimité

21. Location de longue durée de véhicules légers.

Rapporteur : **François GABRIELLI**

La présente consultation a pour objet la Location de longue durée de véhicules neufs.

Le Comité d'ouverture des plis s'est réuni le 4 juillet 2013.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 23 juillet 2013 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché Location de longue durée de véhicules neufs pour les lots ci-après désigné avec l'entreprise suivante :

Lot 1 location de 7 véhicules type "citadine compacte"
Public location longue durée pour un montant de 78 230,88 € HT.

Lot 3 location de 6 véhicules type "multispace"
Public location longue durée pour un montant de 65 707,20 € HT

Lot 4 location de 5 véhicules type "petite citadine"
Public location longue durée pour un montant de 44 752,80 € HT

Lot 5 location de 5 véhicules type "citadine compacte" haut de gamme
GE Capital fleet Service pour un montant de 34 999,20 € HT

Lot 6 location de 2 véhicules type "monospace"
GE Capital fleet Service pour un montant de 22 549,44 € HT

8 location de 1 véhicule frigorifique
Petit Forestier location pour un montant de 32 592,00 € HT pour le lot 8

<u>Vote :</u> A l'unanimité

22. Acquisition d'une épareuse.

Rapporteur : **François GABRIELLI**

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'une épareuse.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 23 juillet 2013 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter le marché concernant l'acquisition d'une épareuse avec l'entreprise LOCA PLUS pour un montant HT de 19 880 €.

<u>Vote :</u> A l'unanimité

23. Fourniture de machine, accessoires et maintenance pour le tracage routier.

REPORTE

24. Fourniture de peintures et accessoires.

Rapporteur : **François GABRIELLI**

La présente consultation a pour objet la fourniture de peinture et accessoires.

Le marché est passé à bons de commande avec mini et maxi (article 77 du CMP).

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 23 juillet 2013 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter le marché concernant la fourniture de peinture avec l'entreprise SOCODIP pour montant minimum HT de 30 000 € et un montant maximum HT de 300 000 €.

M. Parodin : « Faire travailler les entreprises locales, c'est excellent. Simplement, nos ouvriers qualifiés pourraient aussi, peut-être, repeindre la grille de l'école Forcioli-Conti qui est rouillée. C'est un effet d'optique qui me gêne beaucoup ».

<u>Vote :</u> A l'unanimité

25. Crèche de Mezzavia : Ajustement du coût prévisionnel d'opération et du plan de financement (subventions).

Rapporteur : **Thérèse PASQUALAGGI**

Lors de la signature du contrat enfance jeunesse 2010-2013, la ville s'est engagée à réaliser deux structures multi-accueil, dans les quartiers de Mezzavia et des Cannes-Bodiccione.

Par délibération du 21 janvier 2013, le conseil Municipal a approuvé le programme et le coût relatif à la réalisation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 40 places Chemin d'Acqualonga à Mezzavia pour un montant prévisionnel d'opération de 1 125 000 HT (dont 900 000 HT de travaux) en investissement.

Le dossier de consultation des entreprises rendu par le maître d'œuvre nécessite un ajustement du montant des travaux et du coût prévisionnel de l'opération ;
 Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification du coût relatif à la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 40 places Chemin d'Acqualonga à Mezzavia soit 1 020 000 €HT de travaux et un coût opération estimé à 1 326 337 € HT.
 Et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès du Conseil Général de corse du Sud et de la Caisse d'Allocations Familiales selon le plan de financement ci-dessous :

	Coût prévisionnel HT
	1 326 337 €
CAF participation forfaitaire	336 000,00
CG Corse du Sud 35%	464 218,00
Ville 40%	526 119,00

M. le Maire : « Quand la crèche va-t-elle ouvrir ? »

M. Mazel : « Les dossiers de consultation des entreprises sont en cours. Il y a une remise des offres à la mi-août, ce qui permettra d'attribuer au plus tard fin août pour un démarrage de l'opération dans le courant septembre pour une livraison aux environs de fin janvier ».

M. le Maire : « C'est une belle opération. Ces places, ce sont les dernières que la CNAF pourra faire. Il y a trois ans, quand j'étais parlementaire, on savait déjà que deux ans après la caisse serait déficitaire. C'est la dernière possibilité offerte de créer des places de crèche dans le même conventionnement avec la CAF. Il n'y en aura pas d'autre. C'est pour ça qu'il faut se hâter et ouvrir le plus tôt possible ».

M. Pieri : « Je suis très heureux que cette crèche puisse enfin se réaliser. C'est la première fois que je vois les images. Je trouve que l'architecte a tiré le meilleur parti du lieu. C'est un travail bien fait ».

<p><u>Vote :</u> A l'unanimité</p>
--

26. Individualisation de subventions à diverses associations.

Rapporteur : **Mimi VITALI**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi au développement de la vie associative.
 Il est proposé de procéder à l'individualisation de subventions telle que précisée ci-après .:

Chapitre 65 - article 6574	
Fonction 025 – Divers	
Union Départementale des Sous-officiers en retraite -UDSOR/2A	500 €
Association Rhin et Danube - 1ère Armée – Section Corse du Sud	230 €
Fédération Française des AC 39/45, TOE et Victimes de Guerre de la Corse	300 €
Comité Départemental des AC et Amis de la Résistance	250 €

Union Départementale des Associations de Combattants de la Corse du Sud UDAC	250 €
Section Dle de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite	250 €
Association 212 ^{ème} section des Médaillés Militaires d'Ajaccio	250 €
Section Dle de la Société d'Entraide des Membres de l'Ordre National de la Légion d'Honneur	900 €
Section Dle de Corse du Sud de l'Union Nationale des Combattants UNC	250 €
Association des AC et Victimes de Guerre des PTT – Délégation Corse du Sud	250 €
Association Départementale des Anciens Combattants A.D.A.C.	1 500 €
Association du Personnel en retraite de la Gendarmerie et Gendarmes A.C.	250 €
Association Anciens du Train et Spécialistes de Transport Militaire de Corse	250 €
Fédération Nationale des AC en Algérie, Maroc et Tunisie Comité départemental 2A	250 €
Union Régionale des Sections des Médaillés Militaires de Corse	500 €
Société Mycologique d'Ajaccio	400 €
Union Fédérale des Consommateurs de la Corse du Sud	1 500 €
Ligue des Droits de l'Homme – Section d'Ajaccio	1 500 €
Association pour la Recherche Archéologique Sous-marine – ARASM	1 000 €
Association La Prévention Routière	2 500 €
Association Boule A Casa	3 000 €
Syndicat UNSA	2 400 €
Association I Pescadori in Festa	1 000 €
Association U Marinu	1 000 €
Association Ava Basta	1 000 €
TOTAL	21 480 €
Fonction 12 – Hygiène et salubrité	
Association Société Corse de Défense des Animaux	3 000 €
Association Les Chats de l'île	2 000 €
Association Les Sans Colliers de Corse	2 000 €
TOTAL	7 000 €
Fonction 7 – Logement	
ADIL de la Corse du sud	4 300 €
Confédération Nationale du Logement-Fédération du Logement Corse du Sud	1 500 €
TOTAL	5 800 €

Vote :
A l'unanimité

**27. Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien –
Prise de la compétence optionnelle : installation, maintenance et entretien des abris
voyageurs du réseau de transports urbain sur le territoire de la CAPA.**

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 8 octobre 2012, indique que « (...) la localisation des points d'arrêt des véhicules de transport public de personnes et l'information des usagers sur ces points d'arrêt ainsi que sur l'horaire de circulation des véhicules relèvent de la compétence obligatoire et de plein droit de la communauté d'agglomération au titre de sa compétence d'organisation des transports urbains, une telle compétence ne s'étend à la réalisation et à l'entretien des éléments de mobilier urbain que constituent les abribus, lesquels ne sont pas des équipements indispensables à l'exécution du service public de

transport public : que les abribus installés sur le territoire d'une commune à la date de création d'une communauté d'agglomération dont le périmètre inclut cette commune ne sont pas davantage mis à disposition de plein droit de la communauté d'agglomération ; qu'il est en revanche loisible à l'autorité compétente de prévoir, dans les statuts d'une communauté d'agglomération, que celle-ci prendra en charge l'installation et l'entretien des abribus sur le territoire des communes membres ».

Ainsi, le Conseil d'Etat admet que les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peuvent prévoir que celui-ci prendra en charge l'installation et l'entretien des abribus sur le territoire des communes membres, à supposer que la question ait été envisagée lors de la rédaction des statuts ou qu'ils soient modifiés en ce sens.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter la modification statutaire suivante, en ajoutant à l'article 8 listant les compétences optionnelles de la CAPA, la compétence suivante :

« Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs sur le réseau de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien ».

<u>Vote :</u> A l'unanimité

28. Nouvelle répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de la CAPA.

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Conformément à l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale dont elles font partie doivent arrêter la répartition des sièges de conseiller communautaire « au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux » soit au plus tard le 31 août 2013. Ladite répartition doit être décidée selon les règles de majorité requise par les textes à savoir par les deux tiers des communes membres représentant la moitié de la population ou par la moitié des communes membres représentant les deux tiers de la population.

Cette répartition des sièges doit tenir compte du critère démographique.

Par ailleurs, la répartition des sièges doit respecter le principe selon lequel chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. La répartition proposée tient compte de l'ensemble de ces recommandations et obligations dans la mesure où aucune commune n'a plus de la moitié des sièges, chaque commune dispose d'au moins un siège, et dans la mesure où la répartition est progressive et non égalitaire. Ainsi, il est proposé d'attribuer la moitié des sièges à la ville centre.

Il est ensuite proposé d'attribuer des sièges en fonction des strates de population suivantes :

De 0 à 500 habitants : Sont attribués deux sièges

De 500 à 2000 habitants : Sont attribués trois sièges

De 2000 à 3500 habitants : Sont attribués quatre sièges

Il est donc proposé d'arrêter la répartition suivante pour un total de 54 sièges :

- AJACCIO : 27 sièges
- AFA : 4 sièges
- ALATA : 4 sièges
- SARROLA CARCOPINO : 4 sièges
- APPIETTO : 3 sièges

- CUTTOLI-CORTICCHIATO : 3 sièges
- PERI : 3 sièges
- VALLE DI MEZZANA : 2 sièges
- VILLANOVA : 2 sièges
- TAVACO : 2 sièges

M. Ferrara : « Nous n'avons pas de commentaires particuliers à faire sur la répartition des sièges. Nous déplorons au nom du groupe Union pour Ajaccio qu'il n'ait pas de représentants à la CAPA au sein des représentants ajacciens ».

M. le Maire : « Je vous prends au mot. Est-ce que vous voulez participer ? Je ferais démissionner quelqu'un. Sans trahir ni bousculer personne je peux vous inviter à chaque conseil communautaire à assister. Et également à des commissions élargies. Je vous invite à venir dans la semaine, pour vous parler des projets en cours, et aussi pour vous présenter le bilan. Ce que vous venez de dire a une importance capitale. Cela vous permettrait de comprendre la globalité de ce qui est fait. Il est indispensable que vous soyez informés.

Vote :
A l'unanimité

29. Adoption du plan d'actions pour l'aménagement et la gestion durables du site protégé des Milelli et recherche des financements extérieurs associés.

Rapporteur : **Mme Moracchini**

Pour de nombreux ajacciens, le site des Milelli c'est d'abord l'ancienne maison de campagne de la famille Bonaparte et le domaine, qui s'étend sur 12 ha, évoque un lieu de promenade dominicale de leur enfance. Le domaine, en grande partie boisée d'une oliveraie pluricentenaire, a été légué à la Ville par le Cardinal Fesch en 1839. Il fait l'objet d'une protection nationale au titre des sites classés par arrêté ministériel du 17 février 1923 et la maison (toit et façades) est classée « monument historique » depuis 1958. Elle a fait l'objet d'une importante réhabilitation en 2004. Le site présente ainsi un double intérêt historique et patrimonial que la municipalité souhaite valoriser davantage sur la base des protections existantes. Il convenait donc d'engager une réflexion globale sur la gestion courante du site et de définir les axes d'une valorisation des atouts incontestables qu'il présente en matière d'accueil du public résident mais aussi des visiteurs.

- 1) **Gestion courante du site**
- 2) **Restauration de la clôture du domaine**
- 3) **Etude technique en vue de la création d'une résidence d'artistes à la Maison des Bonaparte**
- 4) **Accueil et information du public.**
- 5) **Etude de la création d'un jardin botanique sur l'emprise de l'arboretum**
- 6) **Calendrier et méthode**

Vote :
A l'unanimité

30. Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération de la Corse.

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

La Ville d'Ajaccio a décidé de commémorer le 70^{ème} anniversaire de la Libération de la Corse et, plus particulièrement d'Ajaccio, en organisant des manifestations culturelles et festives, accessibles à tous les publics.

Dans le cadre de la programmation du Théâtre Municipal, deux grandes figures de la résistance, **Jean Nicoli et Danielle Casanova**, sont honorées en 2013 par la Ville d'Ajaccio par deux créations originales :

- « *La Vie de Jean Nicoli* » par Noël Casale avec deux représentations les 11 et 12 avril 2013 ;
- « *Indòmita donna / La femme indomptable* » de Marianna Nativi sur un texte bilingue (corse-français) de Rinatu Coti avec deux représentations les 4 et 5 décembre, après une résidence de création au mois de novembre.

L'Espace Diamant accueille en outre, du 5 au 26 septembre, l'exposition « *Corse 1943-2013, Les combattants de la liberté* » de Roberto Battistini, ainsi qu'un cycle de conférences et de projection de films, en partenariat avec l'Education Nationale, l'ANACR et les éditions Jean-Jacques Colonna d'Istria (9 dates).

La Ville souhaite enrichir ce programme par de nouvelles actions nécessitant le concours de la Collectivité Territoriale de Corse, qu'il convient de solliciter :

- Outre, la réalisation de ce monument au Général De Gaulle, dont le coût est estimé à 17 000 € HT,
- La présentation d'une exposition intitulée « *Ajaccio hier, aujourd'hui, demain* », créée pour la Ville d'Ajaccio par M. Pierre-Antoine Marti, du 4 au 15 octobre 2013, dans la bibliothèque patrimoniale. Cette création originale nécessitera un budget de 15 000 € HT pour sa conception (frais d'honoraires), la réalisation de ses supports visuels, le transport et l'assurance des objets exposés,
- La présentation d'une exposition intitulée « *1943 : la Libération de la Corse* », prêtée par la Fondation Charles De Gaulle, du 9 au 12 ou 13 septembre, dans la cour anglaise de l'Hôtel de Ville. Cette exposition gracieusement mise à disposition nécessitera néanmoins un budget de 1 500 € HT pour le transport des œuvres et l'accueil d'une délégation le jour de l'inauguration,
- La présentation d'une exposition intitulée « *Tous bandits d'honneur* », créée par Mme Isaline Choury-Amalric et déjà proposée au public à l'Espace Diamant en septembre 2011, du 4 au 12 octobre, dans la cour anglaise de l'Hôtel de Ville. Cette exposition gracieusement mise à disposition nécessitera néanmoins un budget de 1 000 € HT pour le transport et l'assurance des objets présentés au public,
- Création et installation de **32 panneaux biographiques dans les rues, places et monuments publics dédiés au souvenir de la guerre et de la résistance**, en partenariat avec l'ANACR et avec le concours des descendants des personnalités honorées, dans les rues d'Ajaccio du 9 septembre au 8 octobre. Cette action nécessitera un budget de 1 500 € HT pour l'édition des panneaux réalisés.

Pour la réalisation de cet ensemble d'actions, il est envisagé de solliciter la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse, Direction de la Culture et du Patrimoine, à concurrence de 50% du montant HT du budget global, soit pour un montant de 36 000 €, une subvention demandée de 18 000 €.

M. le Maire : « Nous n'avons pas fini d'en parler. C'est un moment important. On sait ce que la Résistance et le CNR ont généré en termes de droit du travail et d'égalité d'accès aux soins. Les corses ont eu un engagement fort pendant cette période difficile. Il y avait bien sur les communistes, et ceux qui étaient engagés auprès du général De Gaulle, etc... Ces gens ont marché main dans la main. Cet anniversaire nous permet aussi d'avoir un regard sur nous, sur les uns et les autres, et d'avoir une réflexion sur la tolérance. La véritable révolution, c'est celle que l'on fait sur soi-même ».

Mme. Luciani : « Je relève la richesse de ces animations et de ces événements culturels programmés pour la commémoration. J'ai une question. Je voudrais connaître le lien entre l'exposition « Ajaccio hier, Ajaccio aujourd'hui et demain », qui est quand même d'un coût de 15 000 euros, avec la Libération de la Corse ».

M. le Maire : « C'est un lien que nous voulons faire car l'expression identitaire n'est pas née en 1945. C'était la traduction d'événements antérieurs ».

Mme. Luciani : « Monsieur le Maire, je n'ai pas tout à fait compris ».

M. le Maire : « Je n'irais pas plus loin dans l'explication, je n'y répondrais qu'après l'exposition ».

Mme. Luciani : « C'était juste pour savoir. Est-ce que c'est l'aspect sociologique ? Je voulais juste savoir quel était le contenu de cette exposition ».

M. le Maire : « C'est ce que nous en ferons. Chacun apportera quelque chose ».

M. Parodin : « Je me réjouis de cette initiative forte parce que c'est un événement majeur. En même temps, je regrette une seule chose. On fait appel aux jeunes corses. Or, le devoir de mémoire doit se réaliser au-delà de la Corse. Pourquoi ? Vous le voyez dans les événements récents ou plus lointains, comment est perçue la Corse. On ignore cette phase là dans l'histoire de la Corse. Pour nous, cette occasion est le moyen de faire passer un message non seulement aux jeunes, mais au-delà. De quelle manière ? Je ne le sais pas je ne suis pas un technicien de la communication. Je pense qu'il faut faire quelque chose qui puisse toucher l'ensemble de l'Etat ».

M. Luciani : « Quand la Corse s'est soulevée, il y a eu un écho très important dans le monde entier. La nouvelle de la libération de la Corse a fait le tour de la planète. Ce n'était pas un grand pays qui se libérait, mais c'était le petit commencement de quelque chose pour toute la France. D'ailleurs la Corse a ensuite servi de porte-avion pour le débarquement. Rien n'est effacé. Si le Président de la République vient, c'est aussi pour cela. Et le retentissement à l'extérieur de la Corse, ce n'est pas Ajaccio seul qui pouvait y arriver. Le Président oui. Son discours va traverser les frontières. Il va avoir une portée certainement européenne. Comme Mitterrand ici en 1993. Ce sont des discours importants parce qu'ils marquent des étapes, des moments, et ils parlent pour l'avenir. Ce n'est pas simplement une vision rétrospective de l'Histoire. C'est aussi une étape dans le discours public de l'Etat à l'égard de la population corse. Avant de partir, le Préfet a fait un très bon discours à propos du CNR. C'est un document remarquable. Le CNR, c'est un programme. Ça s'appelait « les temps heureux ». C'était un programme extraordinaire dont d'autres ont voulu oublier la portée et le sens. Le

fait que le Préfet reprenne cela à son compte et avec cette autorité, je pense que c'est un geste fort. C'est un point de vue officiel du Gouvernement. Le Préfet parle au nom du Gouvernement. C'est donc une parole qui porte plus loin que celle du Maire d'Ajaccio. Qui pourtant sera au centre de ces commémorations. Ajaccio et Bastia vont porter le souvenir ensemble. C'est fondamental. Mais la parole à l'extérieur sera portée à la fois par le Gouvernement, le préfet, et certainement le discours du Président de la République ».

<u>Vote :</u> A l'unanimité

31. Journées Européennes du Patrimoine, 14 et 15 septembre 2013.

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Pour l'année 2013, le rendez-vous est donné au public les 14 et 15 septembre 2013, pour la trentième édition des Journées européennes du patrimoine, qui auront pour thème « *1913-2013, cent ans de protection* ». Ce sera donc l'occasion de revenir sur l'histoire et l'évolution de la protection au titre des Monuments historiques.

La Ville d'Ajaccio propose aux visiteurs et aux curieux de découvrir son patrimoine à travers de nombreuses manifestations pour tous publics : visites guidées, [balades](#), [concert](#), [expositions](#), [conférences](#) ... Gratuites, certaines visites nécessitent néanmoins une inscription au préalable

VISITES GUIDÉES PROPOSÉES PAR L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :

L'Office de tourisme d'Ajaccio propose de découvrir ou de redécouvrir l'histoire de certains d'entre eux : la citadelle fondée par les Génois, la cathédrale de style baroque, la maison Bonaparte lieu de naissance de Napoléon et bien d'autres lieux de la vieille ville... .
Trois visites sont prévues le samedi (à 10h et à 14h) et le dimanche (à 10h).

CAUE DE LA CORSE-DU-SUD (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)

Seront ainsi évoqués certains bâtiments à la valeur historique importante qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous ainsi que ceux qui ont été réhabilités et ceux qui sont dans l'attente d'un rajeunissement...".

La visite est organisée le samedi 14 septembre.

LABORATOIRE RÉGIONAL D'ARCHÉOLOGIE (LRA)

Destiné à tout public et encadré par un docteur en archéologie, le LRA propose une visite de la tour **des Sanguinaires** (tour de « terre »)..

BIBLIOTHEQUE FESCH (SALLE PATRIMONIALE) :

Située au rez-de-chaussée de l'aile gauche du Palais Fesch, la bibliothèque municipale d'Ajaccio ouverte dans les locaux actuels en 1868, dispose d'une belle et imposante salle de lecture de 30 mètres de long et compte plus de 40 000 ouvrages du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle. La bibliothèque a été classée parmi les Monuments Historiques en 1986.

La bibliothèque municipale Fesch sera ouverte durant ce week-end, de 9h à 18h. Elle y présentera une exposition intitulée "La représentation de la Corse dans les livres anciens du Fonds patrimonial".

ESPACE DIAMANT

En adéquation avec le thème national, l'espace Diamant propose le samedi 14 des conférences sur la thématique **1913-2013 : cent ans de protection** également illustrées par une exposition de panneaux.

Mr Franck Leandri, conservateur régional de l'archéologie et Mr Daniel Istria, chercheur au CNRS feront une communication sur "*La protection du patrimoine archéologique de la Corse, depuis la visite de Prosper Mérimée à la mise au jour du site de Saint-Jean*".

PALAIS FESCH, MUSÉE DES BEAUX-ARTS :

En accord avec le thème de cette année pour les *Journées du patrimoine*, portant sur la protection légale, scientifique et matérielle du patrimoine, le Palais Fesch fera un retour en arrière sur sa propre histoire, depuis le legs du cardinal Fesch jusqu'à l'informatisation de ses collections en proposant une exposition dans la Grande Galerie du musée intitulée **1913 – 2013, cent ans de protection, une petite histoire du palais Fesch à travers les documents**.

Pour un musée, la protection du patrimoine passe par la conservation, mais aussi par l'inventaire et la documentation des collections (dossiers d'œuvres, photographies et dossiers de restaurations). Seront donc présentés à cette occasion des documents anciens tels que inventaires des collections et catalogues de vente ainsi que quelques personnalités en charge du musée au XIX^e puis au début du XX^e siècles comme les peintres François Peraldi et Dominique Frassati.

Enfin, il sera également possible de visiter les deux autres expositions temporaires actuellement programmées, à savoir :

- *Le peuple de Rome: Représentations et imaginaire de Napoléon à l'Unité italienne,*
- *Dans la roue de l'art.*

LE SALON NAPOLEONIEN DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LE BUREAU DU MAIRE seront ouverts au public le dimanche. Des visites guidées y seront proposées.

EGLISE ANGLICANE

L'église anglicane offrira un concert de musique classique en fin d'après-midi le dimanche 15 septembre.

Deux artistes corses conjuguent leur amour de la musique pour proposer un concert *violon et piano* aux accents printaniers et romantiques. Au programme de la première partie, deux œuvres majeures du répertoire de la sonate : une sonate de MOZART et la célèbre « *Sonate du Printemps* » de BEETHOVEN. La seconde partie se prolonge avec deux œuvres très romantiques, la magnifique *Romance* de DVORAK et la sonate du compositeur italien Giuseppe MARTUCCI.

SITE DES MILELLI

Le site protégé des Milelli, situé aux portes d'Ajaccio, est l'ancienne propriété agricole et de villégiature de la famille Bonaparte. S'étendant sur 12 ha, il se compose d'une oliveraie, d'un verger et d'une maison de maître, typique de l'architecture rurale de la Corse du 18^{ème} siècle. Cédé à la Ville d'Ajaccio à sa mort par le Cardinal Fesch, oncle de Napoléon, le domaine est aujourd'hui un lieu de promenade dont la dimension rupestre et historique en fait un fleuron du patrimoine ajaccien et, au-delà, insulaire.

Le site est protégé par un double classement national : l'ensemble du domaine est classé au titre de la loi sur les sites remarquables (loi du 2 mai 1930) et la maison (toit et façades) l'est au titre des monuments historiques. La Ville va engager, dès 2013, un programme de mise en valeur du site dans le respect des règles de sa protection, afin de mieux accueillir les familles ajacciennes et les visiteurs.

Tout au long du week-end, des animations en libre accès autour du site seront proposées :

- Samedi à 10h : "Les Bonaparte aux Milelli" par Noël Pinzuti.
- Samedi à 15h : "L'oliveraie hier et aujourd'hui" par Mr Marc Poggi, oléiculteur du domaine des Milelli.
- Dimanche à 15h : "Découverte de l'arboretum et du potager" (partenariat Apieu/Cpie).
- Dimanche à 10h : "Promenade écologique aux Milelli" (partenariat Apieu/Cpie).

SITE DE LA PARATA/SANGUINAIRES :

Patrimoine naturel et culturel fort de la ville d'Ajaccio et de la Corse, les îles Sanguinaires sont classées depuis 1974 au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites. En 1995, ce classement s'étend à la Pointe de la Parata et sa tour génoise, faisant aujourd'hui de l'ensemble un vaste espace protégé, « Figure de proue » de l'entrée de la ville. L'extrême beauté des lieux, le caractère emblématique qu'il revêt pour les Corses et les visiteurs, ainsi que de son caractère exceptionnel du point de vue environnemental en font un lieu unique.

Des animations en libre accès seront proposées autour du site le dimanche toute la journée :

- une exposition de photographies sur le Grand Site de la Parata "100 ans de protection",
- une conférence sur l'évolution du Grand Site au fil du siècle.

LE LAZARET OLLANDINI :

Datant du 2^{ème} quart du XIX^{ème} siècle et inscrit aux Monuments Historiques depuis 1977, le Lazaret est un lieu historique et unique de la cité impériale. Ce site chargé d'histoire compte aujourd'hui parmi les principaux lieux culturels de la ville proposant une programmation annuelle remarquable.

Le lazaret sera ouvert au public le samedi après-midi, de 16h à 19h. On pourra y admirer les 32 sculptures de l'artiste Marc Petit.

MUSÉE A BANDERA :

Musée d'Histoire Corse Méditerranéenne de type associatif retraçant l'histoire de la Corse depuis la Préhistoire jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, le musée A Bandera sera ouvert gratuitement au public le samedi et le dimanche de 10h à 17h.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'APPROUVER le programme de la 30^{ème} édition des Journées européennes du Patrimoine.
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à l'ensemble de cette programmation.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013 et les dépenses seront imputées au Chapitre 11, Fonction 324

<u>Vote :</u> A l'unanimité

32. Programme d'animations durant l'année 2013 du réseau des bibliothèques et médiathèques de la ville d'Ajaccio : modification de programme.

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Le conseil Municipal du 19 Décembre 2012 par la délibération N° 2012/301 a accepté le programme d'animations durant l'année 2013 du réseau des bibliothèques et médiathèques de la ville d'Ajaccio. La présente délibération a pour objet la modification du programme et des dépenses prévisionnelles. Le montant initialement prévu de l'opération soit 25 000 € HT passerait ainsi à 24 859.26 € HT.

La programmation pour l'année 2013 prévoit :

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération **24 859.26 € HT**

Participation CTC (50 % du montant HT) 12 429.63 €

Participation CG2A (30% du montant HT) 7 457.78 €

Part communale (calculée sur le montant HT) 971.85 €

Mme. Luciani : « Juste une remarque. C'est un très beau programme, et il faut dire qu'il ne coûte pas cher du tout ».

<u>Vote :</u> A l'unanimité

33. Legs de Dorothy Carrington à la ville d'Ajaccio d'un ensemble de dessins de Francis Rose.

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Avant sa mort en 2002, Lady Carrington a décidé de léguer à la ville d'Ajaccio, où elle a vécu la moitié de sa vie, ses effets personnels d'écrivain exposés l'année même à la bibliothèque municipale. Aujourd'hui, son exécuteur testamentaire, Madame Suzanne Girolami, souhaite honorer les dernières volontés de Rose Carrington en léguant à la ville d'Ajaccio un ensemble

de dessins de Francis Rose représentant la Corse-du-Sud. Ces œuvres viendraient enrichir naturellement le fonds corse du cabinet des dessins du Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts.

Mme. Luciani : « Juste après sa mort, il y a eu aussi un legs d'à peu près 200 ouvrages et de nombreuses photos de son livre *Granit Island* qui a vraiment aidé à valoriser la Corse ».

<p><u>Vote :</u> A l'unanimité</p>
--

34. Convention de gestion de la Chapelle Impériale entre la Ville d'Ajaccio et la Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

La Chapelle Impériale a été léguée à l'Etat en 1923, par le prince Victor-Napoléon. Propriété de l'Etat, cet édifice a déjà fait l'objet par le passé d'une convention de gestion avec la ville d'Ajaccio de 1991 à 2007. Fermée de 2007 jusqu'à aujourd'hui en raison d'importants travaux de rénovation, la chapelle doit rouvrir ses portes au public dès le début du mois d'août 2013. L'Etat, service de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) et la Ville d'Ajaccio souhaitent reconduire cette contractualisation afin que la Chapelle Impériale puisse être accessible aux différents visiteurs du Palais Fesch.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'approuver la convention de gestion et le cahier des charges d'exploitation de la Chapelle Impériale entre la Direction des Affaires Culturelles et la Ville d'Ajaccio.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette convention.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité - Territoriale de Corse.
- de dire que les crédits nécessaires à cette proposition sont prévus au budget de la Ville pour l'exercice 2013.

Mme. Luciani : « J'avais cru comprendre qu'il y avait un peu de retard concernant la réouverture de la chapelle impériale ? est-ce que l'ouverture pour début août est maintenue »

M. le Maire : « C'est normalement prévu en août et il va d'ailleurs falloir retirer les containers à côté ».

<p><u>Vote :</u> A l'unanimité</p>
--

35. Vacations d'un animateur au sein des établissements culturels de la Ville d'AJACCIO (Espace Diamant, Musée, Médiathèques...).

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

La Ville a renforcé les actions menées en faveur du livre et des arts plastiques ; il s'agit de continuer à développer et à valoriser un programme d'animations déjà existant autour du

livre, de la lecture et des arts plastiques et de mettre en place des évènements spécifiques dans ces domaines.

Les actions à développer et à mettre en place dans les domaines de la lecture, des œuvres plastiques et des conférences-débats nécessitent, compte tenu de leur spécificité et de leur caractère ponctuel, de faire appel à l'intervention d'un personnel vacataire qui sera chargé de concevoir et de réaliser des animations et manifestations dans ce cadre selon les modalités suivantes :

- deux vacations hebdomadaires chacune équivalant à 7,5 heures d'intervention, soit 15 heures par semaine.
- La durée d'intervention est prévue de septembre 2013 à juin 2014, soit, au maximum 43 semaines.
- Le coût d'une vacation de 7,5 heures se monte à 145,27 € (cent quarante cinq euros et 27 centimes).

<u>Vote :</u> A l'unanimité

36. Dénomination de rues et places.

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

Il vous est demandé d'examiner une demande émanant de l'Ordre National du Mérite pour que soit donné le nom de « square de l'Ordre National du Mérite » au petit square situé au bas de la rue des Trois Marie à Ajaccio, et ce dans le cadre du 50ème anniversaire de la création de l'ordre.

Mme. Luciani : « Puisqu'on aborde le sujet de la dénomination des rues et places, je voudrais savoir quand sera inauguré le square Elisa au nom d'Anne-Marie Giammarchi-Leandri » ?

M. Pieri : « Normalement en novembre. Mais il continuera à s'appeler Square Elisa, avec la pose d'une plaque en hommage à Anne-Marie Giammarchi-Leandri, conseillère déléguée aux installations et jeux d'enfants lors de la précédente mandature ».

<u>Vote :</u> A l'unanimité

37. Classement de voies et réseaux dans le domaine public communal : Rue Chanoine François Maestroni, Rue des Romarins, Rue Comtesse Walewska.

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

La Rue Chanoine François MAESTRONI est une voie privée ouverte à la circulation publique reliant la rue de la PIETRINA à la rue Comte BACCIOCHI. Sa position géographique lui confère un statut de voie de liaison entre l'Avenue NAPOLEON III et le Cours NAPOLEON, principale artère du cœur de la Ville. Son importance est donc vitale pour la desserte et le désenclavement des grands ensembles d'habitation fortement urbanisés, des commerces et des administrations des quartiers hauts entourant AJACCIO. En effet, le centre ville et les hauteurs qui le dominent immédiatement sont l'objet de la majorité des déplacements.

La voie dénommée rue des Romarins est une voie privée ouverte à la circulation publique reliant le chemin de LORETTO au chemin de BIANCARELLO. Cette voie d'une longueur de 420 mètres linéaires présente un intérêt particulièrement conséquent sur le plan circulation. En effet, elle permet de desservir d'une part, plusieurs résidences, et d'autre part, de relier deux espaces densément urbanisés (LORETTO / Saint Jean) et impactés par un accroissement important des déplacements dû à l'implantation et à la multiplication des grands ensembles dans cette partie de l'agglomération.

Enfin, la voie dénommée rue Comtesse WALEWSKA est une voie privée ouverte à la circulation publique reliant l'Avenue Dominique FABIANI au Boulevard Fred SCAMARONI. Située dans les quartiers ouest de la commune, elle relie les résidences présentes sur les hauteurs à l'épine dorsale de la ville, le long de la mer (Route des Sanguinaires). Ses caractéristiques en termes de desserte et de liaison sont particulièrement intéressantes sur le plan circulation.

A ce titre, compte tenu du caractère d'utilité publique de ces voies pour la commune et l'augmentation du montant des subventions (DGF/DGE) liée à l'incorporation dans le domaine public communal d'un linéaire de réseau plus long, il est proposé de mettre en place une stratégie curative en terme d'amélioration de situations difficiles existantes sur le plan circulation. A cet effet, il est proposé de classer ces voies dans le domaine public communal suivant la procédure du transfert d'office. Les voies doivent être ouvertes à la circulation publique et situées dans des ensembles d'habitation. La procédure peut être mise en œuvre par simple délibération de la commune après enquête publique, elle ne nécessite pas un recours préalable à la procédure d'expropriation et ne donne pas lieu à indemnité au profit des anciens propriétaires.

<u>Vote :</u> A l'unanimité

38. Autorisation donnée au Maire de transiger dans le cadre d'un litige opposant la Ville à la Société Corsovia.

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

La société Corsovia a assuré l'entretien de la voirie conformément aux marchés n°24/04 (montant de 5 101 153,74 €) et n°195/06 (montant de 6 841 376,77 €) conclus avec la Ville d'Ajaccio pour un montant global de 11 942 530,51 € TTC. Depuis que ces marchés ont été attribués et notifiés, ils n'ont jamais fait l'objet d'une révision des prix. Aujourd'hui, il est demandé au conseil municipal d'appliquer la révision des prix des marchés suscités pour un montant de, respectivement, 594 536,95 € et 615 751,55 €, soit un montant total de **1 210 288,51 € TTC**.

En effet, la recette municipale a rejeté les mandats émis par la Commune d'Ajaccio correspondants aux sommes de 249 477,90 € et de 291 166,97 € relatives aux paiements de la révision des prix des prestations effectuées dans le cadre du marché à bon de commande numéro 24/04. La recette municipale a considéré que les demandes de révision des prix étaient trop tardives par rapport à la clôture dudit marché. Néanmoins, lesdites révisions des prix sont validées par les services de la Commune d'Ajaccio pour le marché 24/04 et pour les révisions du prix du marché 195/06, il est envisagé une négociation avec la société Corsovia. La Ville d'Ajaccio, compte tenu des révisions des prix des marchés n°24/04 et 195/06, reconnaît s'être enrichie aux dépens de la société Corsovia du fait de ses impayés. Les entretiens de la voirie ont été exécutés et ont été utiles à la Ville d'Ajaccio. Face à cette situation, les parties se sont rapprochées et ont souhaité procéder à un règlement amiable de

leur différend. Afin de réparer cet enrichissement sans cause, la Ville d'Ajaccio accepte le principe d'une transaction.

Le protocole a pour objet de mettre fin au désaccord existant entre les parties concernant le paiement des sommes dues à la société Corsovia par la Ville d'Ajaccio.

Dans un premier temps, le règlement amiable de ce litige se résout par le versement d'un acompte représentant les sommes dues par la Ville au titre du service fait par la Société Corsovia.

Dans un second temps et en conséquence, la société Corsovia renonce à l'exercice d'un recours devant les tribunaux compétents sur la base de l'enrichissement sans cause de la Ville d'Ajaccio induit par le non paiement des factures afférentes à l'entretien de la voirie faisant l'objet de la présente transaction.

Pour conclure, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le principe de cette transaction, d'autoriser le Maire à mener la négociation avec la société Corsovia et à signer le projet de protocole d'accord transactionnel ci-joint.

M. Sbraggia : « J'ai l'impression que la Ville ne fait pas une bonne transaction. Je trouve qu'il n'y a pas un bon équilibre. Je m'interroge sur la gestion de ces deux marchés. Dans votre exposé, on sent que la gestion de ces contrats aurait pu être mieux organisée. On sent que la Ville, toujours dans l'exposé que vous dressez, n'est pas totalement responsable. Je trouve que 10% de surcoût, c'est très cher. Si j'ai bien compris. On ne peut évidemment préjuger de la fin d'une procédure. Il y a des coûts, et le temps ne joue pas toujours pour nous. J'ai vraiment le sentiment d'un accord déséquilibré et qui n'est pas favorable à la Ville. Peut-être que tous les leviers n'ont pas été actionnés pour pouvoir mieux s'en sortir. Il y a aussi un autre point qui me gêne. C'est la liaison en demi-teinte qu'il y a entre la résolution du premier litige sur le premier contrat ; puisque là vous acceptez de payer dans les 30 jours, ce qui est quand même un pas en avant important, et qu'on soit toujours en négociation sur le second alors que cela aurait pu être un argument de force pour les faire plier. Peut-être qu'il faudrait faire peser l'un sur l'autre. C'est un ressenti que j'ai ».

M. Cervetti : « C'est vrai que lorsque l'on fait le compte rendu d'une discussion là-dessus, ce n'est pas toujours facile. On ne sait pas d'où on est partis, on ne sait pas où on arrive. C'est compliqué. Par ailleurs, Corsovia est le seul. Il a le monopole. Donc il se sent fort de dire « le marché c'était ça, l'indexation c'est ça, vous me devez tant ». Il est vrai que la Ville a aussi une part de responsabilité. Estimer cette part est difficile. On donnera quelques explications supplémentaires. A l'heure actuelle, si on va devant le tribunal, à mon avis, on va payer le montant qu'on a à payer plus les frais. Le contrat est comme ça. Le tribunal pourrait même nous mettre des intérêts moratoires. Donc, on rentre dans des complications qui risquent d'avoir des incidences financières plus importantes que celles d'aujourd'hui. Une autre chose est de dire « on paye la première partie, et sur la deuxième partie on négocie ». Si sur la deuxième partie, Corsovia ne fait pas un effort supplémentaire, peut-être qu'on dira qu'on ne paie pas et qu'on ira au tribunal et on verra. Il faut trouver quelque chose pour ne plus se trouver dans cette situation là. En fin d'année, il faut faire une estimation de l'indexation possible. Parce que lorsque nous faisons des travaux, et que nous demandons des cofinancements au Conseil Général et à la CTC, on les demande à partir des tarifs que nous donne Corsovia ».

M. le Maire : « Je pense que la négociation est amorcée. Jusqu'ici nous étions hors-jeu, pour ne pas dire hors-la-loi. Je pense qu'il n'y a pas de règlement abusif d'un côté ou de l'autre ».

M. Bastelica : « Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. C'est un principe fondamental du Droit ».

M. Digiacomì : « Je voudrais m'exprimer sur le principe. Moi je pense que ce qui est important, c'est d'abord la clarté des choses. Aujourd'hui on a une somme à verser. Il me semble que la méthode qui a été engagée est transparente. Elle est de nature à préserver les intérêts de la Ville. C'est essentiel. Le fait de peser sur la négociation en disant « on a versé ça et maintenant on discute sur le reste », il me semble que c'est plutôt de nature à permettre à la Ville de défendre ses intérêts dans de bonnes conditions. Les choses me semblent claires et stratégiquement bien amorcées. Voilà. La négociation ce n'est pas si simple et je pense qu'au bout du compte la Ville aura intérêt à éviter un procès. Parce que le tribunal, c'est le risque. On ne sait pas comment ça peut finir ».

M. le Maire : « Si on va au tribunal, on ne payera pas moins ».

M. Mazel : « Je voulais apporter un éclaircissement à l'énoncé sur les raisons de la mise en ordre de cette transaction. Il y a trois niveaux de responsabilité aujourd'hui dans le non paiement de ces révisions. La première est celle de la commune qui n'a pas suivi de manière efficace la contractualisation du marché. L'entreprise a aussi sa part de responsabilité. Elle a proposé des révisions de prix un peu tardives. Il y a aussi la recette municipale. Je vais préciser mes propos. Aujourd'hui la Ville a déjà payé et mandaté des révisions de prix sur ces deux vieux marchés. Lorsque les révisions sont arrivées et que la Ville a mandaté, la recette a bloqué. Elle a estimé qu'il y avait des dispositions un peu tardives pour le paiement de ces révisions de prix. Ça va faire un peu plus de trois ans que nous sommes en discussion avec l'entreprise et la recette municipale qui aujourd'hui a été obligée de demander conseil au Ministère des finances et aux services concernés. Ça a duré pendant un an. Et il y a eu silence de l'administration nationale à propos de la décision à prendre concernant cette situation. Devant cet état de fait, il est clair qu'aujourd'hui notre responsabilité est engagée pour poursuivre la démarche qui avait été entreprise. Aujourd'hui la seule solution qui pouvait s'imposer à nous, de façon la plus transparente et la plus facile pour rétablir une situation pour laquelle on parle de montants assez conséquents, est de passer par ce protocole de transactions qui nous permet de nous libérer d'un vieux marché qui aura bientôt dix ans, et qui nous permet aussi d'aborder plus sereinement la négociation sur la deuxième partie. On sera alors obligés de revenir vers le conseil municipal pour faire un état de cette discussion. Je pense que c'est là-dessus que va s'engager un véritable compromis qui permettra de satisfaire toutes les parties. Notre plus gros souci a été le blocage de la recette municipale pour mandater toutes les situations bloquées. Chaque année, on a cumulé ces situations bloquées, ce qui fait qu'aujourd'hui on arrive à un montant important et des indices de révision de 10% par an, ce qui est énorme. Nous sommes à la fois otages d'une situation qui nous est imposée ainsi que d'une situation dans laquelle on ne maîtrise pas l'ensemble des données de la procédure des modalités de paiement. Aujourd'hui on arrive à un compromis qui dans un premier temps permettra d'apaiser la situation et aussi pour nous d'arriver dans les prochains mois à une véritable négociation sur le reste à payer ».

M. Luciani : « Je pense que la délibération est bien faite même si elle est dure. Il y a des mots que je trouve un peu violents. Mais sur le fond, il n'y a pas photo. On ne peut que voter ça. Aller contre, c'est aller contre les intérêts généraux de la commune. Il faut bien se rendre compte de la situation. On ne l'a pas voulu. Il y a eu tout un enchaînement de causes qui nous ont amené là. Mais quand on en est arrivés là, il a fallu trouver une solution. Faut-il transiger

ou s'affronter ? La proposition qui est faite est de transiger. Avec l'accord des parties, ce qui est bien mieux que la sanction du tribunal. Je suis à fond pour cette délibération ».

M. le Maire : « Je ne suis ni juriste ni comptable. Mais je voudrais dire quelque chose. Au tribunal nous aurions perdu. Notre engagement, c'est d'aller vers une transaction ».

M. Sbraggia : « C'est vrai que c'est toujours difficile de prendre une position contre dans une option de résolution transactionnelle. Dans le dossier on sent que c'est un rapport de force injuste vis-à-vis de la Ville. Et c'est vrai qu'il y aurait une part de risque dans un procès. Et j'ai bien compris que vous avez choisi la stratégie de l'apaisement. Je souhaite de tout cœur que cela fonctionne. On ne votera pas contre ».

M. Cervetti : « Si le receveur municipal a refusé de payer, l'argument qu'il a présenté est celui de la prescription triennale. Le receveur a dit « je ne paye pas parce qu'on est en prescription triennale ». Consulté, Bercy ne dit rien parce qu'il sait très bien qu'il ne peut pas dire au receveur de payer malgré la prescription triennale. Il ne peut même pas dire « ne payez pas » parce que si demain il y a un procès on risque de payer bien plus. Pour éviter de se mouiller, il ne répond pas. C'est pour ça que nous sommes dans cette situation là. C'est le problème de la prescription triennale, parce qu'il y a eu un retard et de Corsovia et de nous-mêmes. Peut-être que nous n'avons pas été assez attentifs pour suivre ce dossier ».

<p><u>Vote :</u> A l'unanimité</p>
--

Interventions diverses :

M. Bastelica : « J'ai une question. En matière de stationnement, nous avons, à mon avis, la possibilité d'avoir des recettes plus importantes. Parce que je trouve que depuis quelques temps, ceux qui circulent en ville se garent très facilement. Les gens qui avaient l'habitude de garer leur voiture à un endroit X, sa femme Y et son fils Z sur le Cours Napoléon, le font un peu moins. Il y a donc des places pour les usagers. Par contre il y a un petit souci. Nous sommes un certain nombre de sociétés prestataires de services et on voudrait la possibilité d'avoir une carte mensuelle. Est-ce possible ? Peut-on y réfléchir ? ».

M. Cervetti : « La question avait été abordée au départ. Mais on a dit qu'on ne les mettrait pas en place dans un premier temps. Il faut définir les catégories de professionnels qui pourraient en bénéficier. Sachant que ce que tu proposes nous avait déjà été demandé, notamment par les infirmiers libéraux qui pourraient acheter une carte entre l'abonnement et le tarif plein, et valable pour une période donnée. La question a été abordée.

M. Gabrielli : « Il y a aussi une demande très forte du syndicat du bâtiment pour les interventions d'urgence dans la vieille ville ».

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19 Heures.